

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

## Les problèmes juridiques entre l'Espagne et la Catalogne ne se résoudre pas par la force

Il est indispensable d'engager des procédures de conciliation sérieuses

*Le conflit s'éternise entre le gouvernement central espagnol et le gouvernement régional de la communauté autonome de la Catalogne. Les deux parties campent sur leurs positions juridiques et les gouvernements respectifs reçoivent tous deux le soutien de nombreux citoyens. Des deux côtés, on argumente sur des points historiques, politiques et économiques. La discussion internationale sur le problème est clivée. L'escalade de la violence menaçante entraînerait un grand nombre de victimes. Dès à présent, on relève de nombreuses incohérences. On déplore plus de 1000 blessés. Ce sont suffisamment de raisons pour tenter de dresser un tableau plus clair de la problématique de fond et de rechercher des solutions.*

km. Le 4 octobre 2017, la chaîne *RT Allemagne*<sup>1</sup> a interviewé le Professeur Reinhard Merkel, pénaliste et philosophe du droit afin de connaître son avis sur la situation du point de vue du droit constitutionnel et du droit international. Le témoignage du chercheur de l'Université de Hambourg est tout particulièrement intéressant parce que dans la mesure où il ne se prononce en faveur d'aucune des parties en présence mais se concentre sur la clarification des questions juridiques, sans perdre toutefois de vue les dimensions politiques et les solutions raisonnables.

### Sur le plan du droit public, le référendum n'était pas légal

Au début de l'interview, le professeur Merkel rappelle que la position du gouvernement central, affirmant que le référendum du 1<sup>er</sup> octobre était «illégal», est «juridiquement correct» et correspond à la Constitution espagnole: «Comme la plupart des constitutions dans le monde, la Constitution espagnole interdit toute sécession unilatérale d'une partie de la population, et n'autorise donc aucun

«démembrement» du territoire national. Les Etats ne sont en aucun cas, comme l'énonce parfois crûment la doctrine du droit international, «un club de suicidaires». Une quantité de bonnes raisons justifie cette situation dans le spectre suivant: de la protection des pertes financières manifestes pour le reste de la population en parité avec une telle partition du territoire jusqu'au désir d'éviter les risques inhérents d'instabilité intérieure et extérieure.

Si le gouvernement de la Catalogne persistait en faveur de l'indépendance, R. Merkel ne prévoit qu'un très faible soutien international: «Cette reconnaissance n'aura pas lieu, non seulement parce que la sécession est anticonstitutionnelle selon le droit espagnol, mais encore parce que les Etats ne voudront pas créer de précédent en matière de droit international dans le sens d'une sécession couronnée de succès. Pour finir, eux-mêmes pourraient un beau jour se retrouver concernés.»

### La position complexe du droit international

Avec le droit international, on peine également à justifier une déclaration d'indépendance: «Etant donné que les Etats ont particulièrement intérêt à éviter toute sécession et qu'ils sont, en outre, les organismes normatifs du droit international, il n'existe aucune garantie suite au droit international pour ce genre de chose.» Toutefois, le professeur Merkel émet une réserve: «On doit cependant attirer l'attention sur deux restrictions importantes de ce principe. Premièrement, il n'y a, en droit international, aucune interdiction formelle de sécession. Une telle interdiction aurait été difficile à promulguer parce que le droit international est avant tout un système juridique entre Etats. Par conséquent, les populations autonomes à l'intérieur d'un Etat ne sont en principe pas considérées comme sujet concret en

droit international – ce qui fait qu'elles ne peuvent être visées de façon plausible par une interdiction en droit international (mis à part l'interdiction universelle de perpétration de crimes de droit international). Et, deuxièmement, les grandes puissances mondiales ont à l'occasion très bien accepté de tels précédents en matière de sécession, avant tout lorsque la mère-patrie concernée ne leur agréait pas pour des raisons politiques.» En effet: «L'exemple le plus récent et le plus marquant en a été, en 2008, la reconnaissance immédiate de la séparation unilatérale du Kosovo d'avec la Serbie, qui a par ailleurs eu lieu sans aucun référendum préalable, et n'avait donc aucune garantie démocratique. Tous les Etats occidentaux de quelque importance, y compris l'Allemagne, ont reconnu cette sécession en quelques jours à peine.» Cependant, le professeur Merkel ajoute également: «Cela était contraire au droit international.» – malgré une expertise de la *Cour de justice internationale* pour l'Assemblée générale des Nations-Unies.

### Les critères politiques font plier le droit

Dans un autre exemple, le professeur Merkel démontre que les pouvoirs politiques agissent selon des critères politiques et non selon des points de vue juridiques. Ainsi, comme on le sait depuis le cas de la Crimée et de l'Ukraine orientale, six ans plus tard, l'Ouest a totalement oublié «ses sympathies sécessionnistes du temps du Kosovo. A cette position inconsistante, on voit que les sécessions sont en premier lieu encore une question de politique de pouvoir et d'intérêts et beaucoup moins, malheureusement, l'objet des principes du droit.»

«La Cause du Kosovo», selon le professeur Merkel, «trouble totalement le jugement par ailleurs clair du droit international. Il y a néanmoins de bonnes raisons – du point de

Suite page 2

## Editorial

*Le problème des velléités catalanes et des nombreuses discussions s'y rapportant présente deux facettes. D'une part, la complexité de la situation politique et d'autre part les besoins de liberté et d'autonomie liées aux questions existentielles du vivre ensemble. Lorsque l'on s'intéresse aux questions humaines dans l'époque contemporaine, on est de plus en plus inquiet de savoir si les parties concernées sont capables et vraiment enclines à trouver, par des moyens pacifiques, une solution acceptable pour toutes les parties concernées de la population. Comme à chaque fois lors de tels litiges, on se demande quels sont les intérêts de «realpolitik» liés aux diverses prises de position – par exemple celle de l'UE soutenant ouvertement le gouvernement central alors qu'elle fit preuve d'une grande réserve, en un premier temps. Il y a environ trois ans, on apprenait dans les rues de Barcelone des représentants indépendantistes, selon leurs propres paroles, qu'ils étaient soutenus par l'UE et les Etats-Unis (et George Soros) et selon les propres paroles de leurs adversaires qu'ils étaient, eux aussi, soutenus par les Etats-Unis. En observant le contexte historique qu'il ne faut jamais évincer, on peut se demander – pourquoi a-t-on, après de longues controverses, réduit à nouveau certaines parties de l'autonomie déjà accordée? Une telle démarche ne peut qu'attiser le mécontentement, par exemple, face aux droits d'autonomie plus vastes des Basques. A quoi bon?*

*Au-delà de toutes ambitions de pouvoir, se pose la question du droit. D'abord au niveau des droits de l'homme, dont l'article premier de la Déclaration universelle établit l'égalité et la dignité fondamentale de tous les êtres humains, liés à la raison et à la conscience humaniste, socle anthropologique inaliénable pour régler notre vivre-ensemble.*

*Les contributions ci-contre révèlent notre confrontation à des questions concernant tant le droit intérieur des pays que le droit international. Indépendamment de cela, la formulation du droit positif par des êtres humains reste fondamentalement adaptable à de nouveaux développements.*

*Dans ce contexte, il est utile de s'intéresser un instant au fédéralisme suisse: celui-ci n'a jamais été et n'est toujours pas une spéculation intellectuelle, mais s'est constitué historiquement suite à de nombreuses confrontations entre les points de vue les plus divers. De nos jours, il accorde aux cantons un degré d'indépendance comme aucune des régions autonomes dans le monde ne le connaît. Formé du bas vers le haut, l'autonomie des communes, puis la souveraineté des cantons permettent au fédéralisme suisse une répartition subsidiaire des devoirs, déléguant à la Confédération uniquement les tâches impossibles à gérer par les niveaux inférieurs. Le prélèvement des impôts cantonaux est l'affaire des cantons et des communes, alors que l'impôt fédéral direct ne représente qu'une très petite partie de la charge fiscale. Notamment l'instruction publique, l'aide sociale, les constructions, l'organisation des tribunaux, la police, l'exécution des peines sont gérées au niveau des cantons. Une grande partie de l'organisation et de l'administration étatique demeure du ressort des communautés semi-étatiques et ne peut donc guère être soumise à des décisions centralisées. Ces communautés ont ainsi une grande liberté et un haut degré d'indépendance pour influencer sur les conditions de vie des populations. Il va de soi que ces possibilités de s'organiser librement dans les communautés sont encore renforcées par les instruments de*

Suite page 2

## La loi sur l'autodétermination aujourd'hui

par Alfred de Zayas\*



Alfred de Zayas  
(photo mad)

Le droit international est dynamique. Il se développe par les contrats et par la pratique. L'évolution toujours en progrès du droit international a ainsi porté plus avant, pas à pas, l'idéal d'autodétermination des peuples, celle de l'époque de Woodrow Wilson, les concepts

d'autonomie dans ses célèbres 14 points – par la Charte de l'ONU concernant la décolonisation et finalement aussi par la reconnaissance du droit à la séparation des pays de l'ex-Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie ayant obtenu leur indépendance. Suivant les précédents de la Slovaquie, de la Croatie et du Kosovo, etc., ce n'est que le droit humain à la partition qui est établi – en tant que solution ultime, lorsque l'autodétermination intérieure ne peut plus être réalisée.

Conformément à l'Avis consultatif de 2010 de la Cour internationale de Justice sur le Kosovo, une déclaration unilatérale d'in-

dépendance n'enfreint pas le droit international. La séparation du Kosovo d'avec Serbie a établi un précédent important en droit international, qui est invoqué par de nombreux peuples aspirant à l'indépendance, y compris les Kurdes et les Catalans. Alors que la reconnaissance est déclaratoire et ne confère pas le statut d'Etat, il est dans l'intérêt de la communauté internationale d'accueillir les Etats de facto au sein des Nations Unies et de leur permettre ainsi d'adhérer aux Conventions de Nations Unies, et tout particulièrement au système conventionnel relatif aux Droits de l'homme. Les éléments fondamentaux de l'Etat sont objectifs: un territoire défini, une population, un gouvernement et la capacité de nouer des relations avec d'autres Etats. Un nouvel Etat doit être économiquement viable et se conformer aux droits de l'homme et au droit international.

### L'autodétermination en tant que droit international péremptoire

Le droit international moderne sur l'autodétermination constate que celle-ci, en tant que droit international péremptoire (*jus cogens*), est un droit des peuples et non une prérogative des Etats qu'ils pourraient accorder ou refuser. L'autodétermination est une expression de la démocratie, comme la démocratie

est elle aussi un mode d'autodétermination. Cependant, ce droit – comme tous les droits – n'est pas directement applicable. Il nécessite l'exercice d'un contrôle efficace qui parfois ne peut être obtenu qu'en menant une guerre couronnée de succès, comme au Bangladesh en 1971, ou peut échouer, comme au Sri Lanka en 2009 dans le cas des Tamouls.

Le droit à l'autodétermination a été et continue d'être nié impunément, tout autant que le *jus cogens* sur l'interdiction de l'emploi de la force inclus dans l'article 2(4) de la Charte de l'ONU, lui aussi bien trop souvent enfreint impunément. Cela a été le cas en 2003, lors de l'invasion illégale et du bombardement de l'Irak, ce que le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a dénoncé à juste titre comme une «guerre illégale». La violation du droit d'autodétermination ou de l'interdiction de l'emploi de la force ne diminue pas la valeur légale de la norme du droit international. Cela rend simplement manifeste une fois encore le manque de mécanismes d'application dans le système des Nations Unies et le fait que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité restent souvent impunis.

L'intégrité territoriale est un principe central du droit international et des relations

Suite page 2

\* Alfred de Zayas est Expert indépendant des Nations Unies pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable. Ce texte correspond à son opinion personnelle.

## «Les problèmes juridiques ...»

suite de la page 1

vue du droit international – de ne pas accepter à l'avenir les sécessions unilatérales et porteuses de conflit, telle celle se déroulant actuellement en Catalogne, et de ne pas reconnaître, ni accepter, les nouvelles formations pseudo-étatiques émergeant par ce seul biais.»

### Le gouvernement central doit prendre au sérieux les aspirations à l'indépendance des Catalans

Malgré tout le professeur Merkel remet en cause le procédé du gouvernement central contre le référendum des Catalans: «C'est une autre question de savoir si l'on doit s'opposer au référendum en tant que tel, donc à une simple consultation populaire. Et là, d'autres points de vue intéressants entrent en jeu. Le résultat du référendum montre que les Catalans se tiennent à leurs aspirations à l'indépendance. S'ils commencent à déplacer la question sur le plan politique, s'ils s'emparent de facto de l'administration, de la souveraineté en matière de police et surtout fiscale, la solution finale pour l'Etat central de Madrid sera l'intervention militaire en vue d'empêcher cette partition illégale. Cependant, en raison du sérieux danger de guerre civile pouvant en découler, cela serait inacceptable, également du point de vue du droit international.»

### Contre l'usage de la force militaire à l'encontre des mouvements indépendantistes

A ce propos, le professeur Merkel rappelle un cas intéressant du Canada: «Il y a eu, en 1998, un jugement tout à fait remarquable de la Cour suprême canadienne à propos des tentatives de sécession du Québec, tenant en haleine depuis des décennies le Canada. D'abord la justice nie le droit du Québec à la sécession unilatérale, toutefois en obligeant par ailleurs le gouvernement central, dans le cas où il serait clairement établi qu'une majorité de la population de la région sécessionniste se prononce en sa faveur, à entamer un dialogue ouvert avec ses représentants. A priori, un tel dialogue ne doit pas même exclure une modification correspondante de la Constitution. Le recours immédiat à la force armée est inadmissible de la part du gouvernement central. La décision indique qu'en fin de compte il est possible d'accepter une sécession, si le seul moyen de l'empêcher est le recours à une violence semblable à une guerre civile. J'estime que cela est juste.»

En ce qui concerne la Catalogne, cela signifie: «Je crains que les processus à l'œuvre en Catalogne ne prennent finalement cette direction. Les divers participants, au nombre desquels se trouve aussi l'UE, seraient alors bien inspirés de considérer précisément les attendus de la Cour suprême canadienne. Du moins aura-t-on besoin d'un intermédiaire neutre pour les pourparlers à présent requis.»

### L'UE n'est pas le bon médiateur

Le professeur Merkel se demande si l'UE est apte à ce type de médiation. Mais l'UE est partielle. «Une intervention des Nations Unies serait une possible éventualité.» Néanmoins, le professeur Merkel ne plaide pas en faveur d'une Catalogne indépendante: «On voudrait bien sûr espérer que les Catalans se rendent à la raison avant de franchir ce dernier pas et qu'ils renoncent à leurs aspirations difficilement justifiables même sur le plan politico-éthique.» Il exige toutefois aussi une contrepartie du gouvernement central espagnol: «Madrid pour sa part devrait proposer de plus larges concessions que celles actuellement en discussion pour l'autonomie catalane. A présent, [...] les deux parties devraient engager de sérieux pourparlers pour régler la question, à savoir, tout à fait dans la ligne des mesures de l'arrêt canadien de la Cour suprême de 1998.»

### Ordre fédéral: autodétermination à l'intérieur d'un Etat

Cependant les Catalans devraient savoir qu'ils n'ont aucun droit à l'indépendance: «Bien sûr, ils peuvent exercer toutes les possibilités démocratiques de formation et d'articulation de leur volonté collective. Mais ils n'ont pas droit à l'indépendance nationale. Comme tous les peuples, ils ont bien entendu «droit à l'autodétermination» selon l'article 1(2) de la Charte des Nations Unies. C'est là que se pose la question problématique de savoir s'ils

peuvent l'exiger uniquement au titre de partie du peuple espagnol ou carrément en tant que peuple indépendant, peuple catalan. Cependant cette question peut même rester ouverte. Car l'«autodétermination» au sens de la Charte des Nations-Unies ne revient pas à un droit à posséder son propre Etat. Cela signifie que tous les groupes qui peuvent affirmer de façon plausible leur propre identité, culturelle, ethnique, religieuse ou autre, ont droit à réaliser sous diverses formes de participation démocratique leur propre collectivité - mais principalement uniquement à l'intérieur des frontières légales et géographiques de l'Etat légitime auquel ils appartiennent. Il faut donc différencier l'autodétermination «interne», c'est-à-dire au sein de l'ordre étatique, de l'autodétermination «extérieure» créant son propre Etat. Un droit véritable n'existe que pour les groupes ethniques ou autres groupes vivant au sein d'un Etat ordonné, mais exclusivement pour l'autodétermination interne. Et seulement s'ils subissent, en tant que groupe et au sein de leur Etat mère, une répression durable exercée par la majorité de la population, ils pourront obtenir un jour ou l'autre leur droit à la sécession.»

Cela n'est-il pas un bon argument en faveur d'une réflexion plus approfondie en direction de la construction d'un Etat fédéral? •

<sup>1</sup> <https://deutsch.rt.com/europa/58470-rt-interview-mit-prof-merkel, du 4/10/17>

## «La loi sur l'autodétermination ...»

suite de la page 1

internationales, particulièrement important lorsqu'il renforce la paix et la stabilité de la communauté internationale. Le principe en est lié à l'interdiction de l'emploi de la force, dans l'article 2(4) de la Charte de l'ONU, réaffirmé dans la Résolution 2625 de l'Assemblée générale concernant les Relations amicales et la Résolution 3314 qui inclut la définition de l'agression. Le principe d'intégrité territoriale signifie qu'aucun Etat ne peut épiéter sur l'intégrité territoriale d'un autre Etat. Mais le principe ne peut être invoqué contre un peuple recherchant l'autodétermination. Il est appliqué contre des menaces extérieures et non à l'interne, car ce serait incompatible avec l'article 1 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (HCDH) et du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC). Il ne peut pas justifier la soumission continue de minorités ou de peuples sous occupation. Quand un peuple lutte pour son autodétermination interne ou externe, la communauté mondiale devrait en faciliter la réalisation et

empêcher ainsi un conflit local de devenir une menace pour la paix régionale ou internationale. En cas de conflit entre le principe d'intégrité territoriale et l'autodétermination, c'est cette dernière qui prévaut.

Une mesure essentielle de prévention des conflits réside dans une approche opportune de l'aspiration de peuples à l'autodétermination, comme on en a eu la preuve lors des innombrables guerres qui se sont déroulées depuis 1945 et dont l'origine provenait du refus d'accepter l'autodétermination. La meilleure façon de savoir si une population veut l'autonomie ou l'indépendance est d'effectuer un référendum. Les Nations Unies ont mené à bien ce type de référendums en Ethiopie/Erythrée, au Timor Leste et au Sud-Soudan, mais seulement après que des dizaines de milliers de personnes aient péri au cours de la guerre. Il aurait été préférable d'avoir servi d'intermédiaire en temps voulu et d'avoir organisé des référendums avec toutes les garanties et les contrôles exigés.

### Développement au cours d'un siècle

Certains anciens professeurs de droit international veulent arrêter le développement progressif du droit international en affirmant que l'autodétermination s'applique uniquement à la décolonisation. Tous ceux qui connaissent le développement de la norme au cours du siècle passé hocheront la tête, car la loi est une chose vivante. Nous ne vivons plus au temps de la Déclaration d'Indépendance de l'Estonie de 1918, des pieuses déclarations d'intention de la Société des Nations concernant le système de protection des minorités ... L'article 3 du Pacte atlantique de 1941, plus tard inscrit dans

la Déclaration des Nations Unies de 1942, était pourtant un développement prometteur, tout comme l'article 1(2) de la Charte des Nations Unies et le chapitre XI de la même Charte concernant les peuples non-autonomes.

Ce qui a suivi a été un continuel développement vers la liberté des peuples à décider de leur avenir par le plébiscite ou le référendum. Nous nous remémorons la Résolution 47 du Conseil de sécurité sur un plébiscite dans le Cachemire, la Résolution 194(III) de l'Assemblée générale sur le droit au retour des Palestiniens, la résolution 1514 de l'Assemblée générale sur la Décolonisation (1960), la guerre perdue des Igbos pour l'autodétermination et l'indépendance du Biafra en 1967-70, la déclaration d'indépendance du Bangladesh en 1971 et la Guerre indo-pakistanaise, l'entrée en vigueur du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (HCDH) et du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) en 1976, dont l'article 1 commun proclame l'autodétermination des peuples.

Nous avons vu l'établissement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) par la résolution 690 du Conseil de sécurité (1991); le référendum d'indépendance et la sécession du Nagorno Karabakh (Haut-Karabagh) en 1988, les guerres contre l'Azerbaïdjan qui ont suivi en 1992-94, y compris la médiation de l'OSCE; la dissolution de l'Union soviétique en 15 républiques, les guerres de 1991-92 et les déclarations unilatérales d'indépendance de l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, les déclarations unilatérales d'indépendance des régions séparatistes de la Yougoslavie, de la Slovaquie, de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine débouchant suite à des conflits armés.

Nous avons aussi vécu la séparation amicale des Républiques tchèque et slovaque en 1993; le référendum érythréen de 1993; le référendum d'autodétermination du Québec en 1995; le bombardement de la Serbie par l'OTAN en 1999 et le démembrement de son intégrité territoriale; le référendum d'indépendance au Timor Leste en 1999; le référendum du Monténégro en 2006, la guerre d'indépendance avortée des Tamouls du Sri Lanka entre 1983 et 2009; la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo en 2008 et l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice en 2010; le référendum du Sud-Soudan en 2011; le référendum de Crimée en 2014 et sa réintégration en Russie; la séparation *de facto* du Donetsk et de Lougansk d'avec l'Ukraine en 2014; le référendum écossais de 2014; le référendum du Kurdistan en 2017; le référendum catalan en 2017 etc. La liste de peuples aspirant à l'autodétermination est longue et il est dans l'intérêt de tous de ne pas enfouir notre tête dans le sable, mais au contraire de prévoir leurs besoins et de proposer des solutions adéquates.

A partir de maintenant, les Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation des Etats américains, l'Union africaine, l'OSCE et les autres organisations internationales devraient développer des mécanismes d'«alerte précoce» et faire des offres de médiation et de bons offices pour résoudre les conflits d'autodétermination avant qu'ils ne dégénèrent en confrontation violente. L'autodétermination peut être exercée en tant qu'autodétermination interne sous forme de fédéralisme incluant un haut degré d'autonomie, ou sous forme d'autodétermination externe par la partition. Un choix démocratique par référendum est un moyen civilisé de mettre en œuvre ce droit qui est si essentiel pour la paix durable. •

(Traduction *Horizons et débats*)

## «Editorial»

suite de la page 1

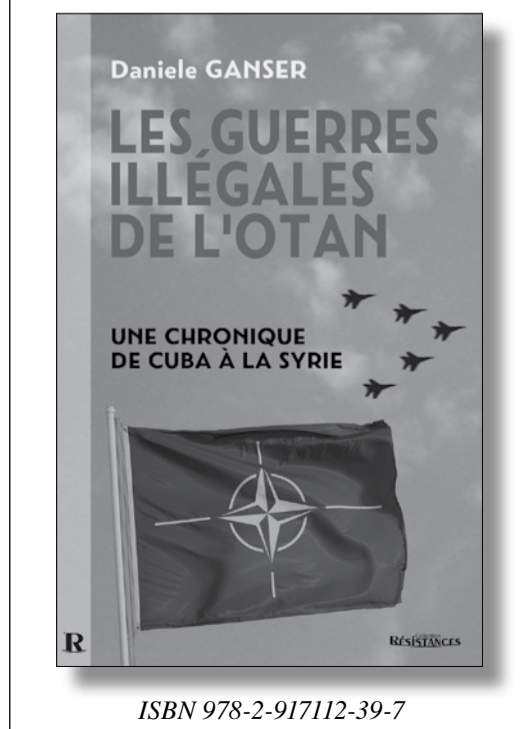
démocratie directe prévalant en Suisse. Ceux-ci permettent aux autorités mais avant tout aussi à chaque citoyenne ou citoyen de participer à l'aménagement de son environnement de vie. Sans ces principes essentiels, la Suisse n'aurait pas pu résoudre démocratiquement le conflit concernant la création d'un canton du Jura en Suisse dont la durée s'entendit sur plusieurs décennies. Ce n'est certes pas un hasard si Carles Puigdemont, tête de proue des indépendantistes catalans, a fait appel aux bons offices de la Suisse.

On ne peut certes pas exporter la Suisse, mais ses expériences réalisées peuvent servir de modèle. La Suisse d'aujourd'hui n'existerait pas, si la volonté de résoudre les divergences par un juste équilibre des intérêts et dans le sens de la liberté la plus vaste possible pour toutes les parties n'avait pas été victorieuse des tendances à recourir à la force politique et la violence.

Une autre expérience importante réside dans le sens aigu dont a toujours fait preuve la population dans le rôle primordial d'un tel équilibre. En dehors des ambitions de pouvoir politique, la conscience de la réciprocité et de l'obligation de trouver les solutions les plus équitables possibles reste un objectif clair pour tous. Mener un dialogue ouvert et honnête demeure néanmoins l'exigence primordiale.

Erika Vögeli

### Nouvelle parution



## Oser la démocratie directe en Autriche?

rt. Le chef de l'ÖVP Sebastian Kurz, leader du parti ayant obtenu le plus de voix le 20 octobre, a été chargé de former le gouvernement par le président fédéral autrichien Alexander van der Bellen.

Le grand succès de l'ÖVP (31,5%) et du FPÖ (26%) lors des élections législatives du 14 octobre suggère une coalition gouvernementale de ces deux partis. Une coalition de l'ÖVP avec le SPÖ (26,9%) semble peu probable, car ils avaient formé la coalition gouvernementale jusqu'aux élections.

Les discussions de coalition entre l'ÖVP et le FPÖ sont suivies de près par le public. Le FPÖ sous son chef Heinz-Christian Strache a fait campagne en demandant aux Autrichiennes et Autrichiens de prendre davan-

tage leur destin en main. Le FPÖ exige, entre autre, le développement de la démocratie directe selon le modèle suisse.

Il demande notamment un vote populaire obligatoire, si le Parlement décide de ne pas mettre en œuvre une initiative populaire ayant abouti. En outre, les jeunes gens doivent obtenir davantage la possibilité de participer aux décisions démocratiques. Les citoyens doivent également avoir la possibilité de rejeter une loi décidée par le Parlement en exprimant leur veto dans un vote populaire.

On est curieux de voir de quelle manière ces promesses électorales seront-intégrées dans le programme suite aux négociations de coalition. •

# Les Etats-Unis et l'Allemagne ont ouvert la boîte de Pandore

## Des documents le prouvent: des doubles standards basés sur la politique de la force ont favorisé l'apparition du séparatisme, de l'extrémisme et du terrorisme

par Živadin Jovanovic\*



Živadin Jovanovic  
(photo ev)

*Il semble bien que les derniers événements survenus en Europe et notamment la pression due à la volonté de sécession de la Catalogne fassent retentir la sonnette d'alarme et rappellent certains faits historiques. Nous allons analyser les rôles de l'UE, des*

*Etats-Unis et de l'Allemagne. Dans quelle mesure ont-ils respecté les principes du droit international et de la démocratie lors de la crise du Kosovo? A quel point ont-ils pris en compte les rapports de leurs (onéreuses) missions au Kosovo-et-Métochie (KosMet ou KiM) reflétant ce qui se passait sur place? A quel point ont-ils défendu le droit à l'autodétermination et les droits humains et dans quelle mesure ont-ils profité du séparatisme pour satisfaire leurs intérêts géopolitiques? Etant donné que les stratégies ne se développent que lentement, les souvenirs du passé peuvent aider à mieux comprendre les intérêts et le rôle de l'UE dans les négociations actuelles menées avec le Kosovo à Bruxelles.*

Les membres dirigeants de l'OTAN, mais aussi de l'UE ont longtemps soutenu l'UÇK terroriste au Kosovo-et-Métochie. En tant qu'alliés, ils entreprirent en 1999 une agression militaire contre la Serbie (République fédérale de Yougoslavie) qui – selon les principes du droit international revendiqués aujourd'hui par les bureaucrates de l'UE – fut un crime contre la paix et l'humanité.

\* L'auteur est président du «Belgrade Forum for a World of Equals». Il a été ministre des Affaires étrangères de la République fédérale de Yougoslavie entre 1998 et 2000.

En résumé, on peut affirmer que les pays et les coalitions – dont les représentants jurent toujours qu'ils respectent dans leur politique en tout temps les principes internationaux – ont mené en 1999 la plus massive violation de l'ordre juridique mondial et des Nations Unies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

### Propagation des sécessions et de l'extrémisme islamique

La politique menée par ces pays et leurs coalitions pendant les crises de Yougoslavie et du Kosovo ont favorisé l'extension des sécessions et de l'extrémisme islamique, du wahhabisme et du terrorisme en Europe et dans le reste du monde. En trahissant et violant les principes de l'Accord d'Helsinki (CSCE), de la Charte des Nations Unies et d'autres accords internationaux, ils ont provoqué une instabilité durable dans les Balkans, la région la plus délicate de toute l'Europe.

Actuellement, ils mettent la pression sur la Serbie, qu'ils ont auparavant détruite, trompée et humiliée en lui retirant par la force le Kosovo de son territoire et en reconnaissant cette sécession artificielle, unilatérale et illégale. Puis, ils ont exigé de la Serbie de tout oublier et de remettre le compteur à zéro dans «l'intérêt de son avenir européen». Quel genre d'avenir peut-il être construit sur de telles bases?

Cet esprit de séparatisme et de terrorisme, que les principaux pays de l'OTAN et de l'UE ont libéré en 1998/1999 au Kosovo-et-Métochie pour satisfaire les objectifs géopolitiques des Etats-Unis et de quelques Etats européens, dont notamment l'Allemagne et la Grande-Bretagne, s'étend de plus en plus en Europe. L'UE et l'OTAN s'imaginent pouvoir encore le remettre dans sa bouteille, qu'ils peuvent rétablir les noms et faire revivre leur union mal en point en sacrifiant une nouvelle fois la Serbie et ses intérêts. La véritable tragédie pour l'Europe est l'affirmation qu'il

n'existe qu'une seule vérité – celle des commissaires et des porte-paroles de l'UE. Cette prétention empêche de comprendre les réelles conséquences fatales de ces faits historiques étant en train d'engloutir le continent!

### Les motifs stratégiques de la guerre contre

#### la République fédérale de Yougoslavie

«La guerre contre la République fédérale de Yougoslavie fut menée pour corriger une décision erronée du général Eisenhower lors de la Seconde Guerre mondiale. Il fallait rattraper une erreur stratégique pour pouvoir y placer des soldats américains.» *Willy Wimmer*, ancien secrétaire d'Etat au ministère allemand de la Défense, présente cette citation dans son rapport du 2 mai 2000 adressé au chancelier allemand *Gerhard Schröder*, explications entendues de la bouche de représentants américains lors d'une conférence de l'OTAN en avril 2000 à Bratislava.

Le premier point de ce rapport est une exigence formelle des Etats-Unis adressée aux membres européens de l'OTAN «de préparer aussi rapidement que possible la reconnaissance au niveau du droit international d'un Etat indépendant du Kosovo». Le dixième et dernier point précisait que «dans tout ce processus, il fallait accorder la priorité au droit à l'autodétermination avant toutes autres dispositions ou règles du droit international.» Peut-on alors encore s'étonner du référendum actuel concernant la sécession de la Catalogne?

Le rapport de *Willy Wimmer* précise également que la prise de position américaine, prônée lors de la conférence de presse de Bratislava, précisait que l'agression de l'OTAN en 1999 contre la Yougoslavie sans mandat de l'ONU «était [...] un précédent permettant à tout un chacun de s'y référer, ce qu'on ne manquerait pas de faire.» Cela sème le doute, quant à la prétention de toujours mener une politique basée sur les règles fondamentales,

quand on affirme que cette agression entreprise en violation de la Charte des Nations Unies est un précédent et que la séparation du Kosovo, suite à cette agression, est présentée comme un «cas unique».

### Aucun rapport n'évoquait un génocide ou d'autres crimes semblables

A la veille de l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie, deux grandes missions internationales s'installèrent dans la province du Kosovo-et-Métochie (KosMet): l'une placée sous le patronage de l'OSCE, connue sous le nom de *Kosovo Verification Mission* (KVM) dirigée par le diplomate américain *William Walker*, et l'autre placée sous le patronage de la *Communauté européenne* en tant que *Mission des observateurs de l'UE en ex-Yougoslavie* (ECMM=*European Community Monitoring Mission*) dirigée par le diplomate allemand *Dietmar Hartwig*. Ce dernier a informé sur la phrase souvent répétée du directeur de la KVM et de son entourage qu'«il n'y a pas de limites dans les coûts pour l'installation de l'OTAN au Kosovo. Toutes les dépenses seront acceptées.»

En 2006, après la déclaration de la direction albanaise du Kosovo concernant leur sécession unilatérale et illégale, *Dietmar Hartwig* écrivit en 2007 quatre lettres à la chancelière allemande *Angela Merkel* pour la supplier d'empêcher que l'Allemagne reconnaisse une telle démarche unilatérale. Dans sa lettre du 26 octobre 2007, Il précise entre autres:

*«Dans aucun rapport [de l'ECMM] de la période entre fin-novembre 1998 et l'évacuation [de l'ECMM et la KVM] juste avant le début de la guerre [en 1999], il n'y eut des récits de crimes ciblés ou de grande ampleur de la part des Serbes envers des Albanais, aucun cas de génocide ou d'actes similaires n'a été rapporté.*

Suite page 4

## Coopérer avec la Chine est une chance

rt. Dans les yeux de nombreux médias occidentaux, le congrès du *Parti communiste chinois PCC* se déroulant tous les 5 ans ressemble à une opérette bien mise en scène, dans la tradition des congrès des partis communistes. On parle dans ce contexte régulièrement de problèmes de corruption, de possibles manœuvres à l'intérieur du parti et finalement du manque de démocratie. Ce qu'il y a de nouveau dans le répertoire des médias traditionnels est le fait de mentionner la puissance économique croissante de la Chine et d'insinuer une intention de mettre sous pression et de vouloir intimider d'autres Etats – comme si une telle chose était totalement inconnue en Occident. Il va de soi qu'il y a des choses à critiquer en Chine. Mais malheureusement le lecteur n'obtient en général que très peu d'information sur le pays lui-

même, sur les développements accomplis et comment les Chinois voient eux-mêmes la situation. On préfère renforcer les vieux préjugés et créer de nouveaux ressentiments.

Depuis quelques années, on trouve de nombreuses publications sur la Chine permettant un regard différencié sur le pays (p. ex. *Seitz, Konrad. China. Eine Weltmacht kehrt zurück. [Le retour d'une puissance mondiale] 2006. ISBN 978-3-442-15376-3*). Même si l'on n'a qu'un petit aperçu de l'histoire du pays, tout jugement devrait être prudent et différencié. Le regard irréflecté posé sur la Chine par la plupart des rédactions est frappant – totalement fixé sur leur point de vue occidental et leurs liens transatlantiques. Ainsi, l'insinuation que la Chine agit tout aussi impitoyablement que les anciennes puissances coloniales (France, Allemagne, Grande-Bretagne ou

Etats-Unis) risque fortement de mener à de dangereuses évaluations erronées. La Chine ne mène ni une politique de canonnière ni elle recouvre la moitié de la planète d'une «guerre mondiale contre le terrorisme».

La contribution de la Chine en tant que grande puissance moderne se situe plutôt dans le domaine économique que militaire. En outre, le pays se réfère de plus en plus souvent au droit international et à l'ONU au lieu de constamment violer la loi en vigueur.

La réaction hésitante, voire retenue, des pays occidentaux face à l'offre chinoise de participer à l'initiative «One Belt, one Road» illustre le fait que leurs réflexions se fondent davantage sur des intérêts de pouvoir que sur des intérêts d'économie de marché. Ils risquent de laisser passer de réelles opportunités de coopération. Aujourd'hui déjà, certains pays européens (Macédoine, Hongrie, Serbie, Slovaquie) préfèrent construire les autoroutes et les ponts, dont ils ont un urgent besoin, avec le soutien de la Chine au lieu de se fier aux crédits de l'UE.

### La Chine, un moteur économique

Cela représente une grande performance qu'aujourd'hui la population chinoise de 1390 millions de personnes puisse se nourrir et atteindre une prospérité de plus en plus grande. Il y a quelques décennies seulement, le pays subissait des famines catastrophiques avec des millions de victimes. Diverses raisons y ont contribué: notamment le colonialisme de l'Occident aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'occupation japonaise dans les années 1930–1940, les guerres civiles qui ont suivi et les expériences économiques dévastatrices de *Mao* dans les années 1960. Tout cela a conduit le pays dans la pauvreté et l'y a maintenu.

Aujourd'hui cependant, l'énorme essor développé commence à être reconnu au niveau international. Dans de nombreux domaines, les techniciens et les ingénieurs

chinois sont à la pointe du progrès. Cela est vrai tant pour le domaine numérique que pour la navigation spatiale et les transports. Cet essor rayonne dans le monde entier puisque d'autres économies nationales ont déjà pu et peuvent toujours profiter de la croissance chinoise.

Le gouvernement chinois a initié de manière exemplaire le gigantesque projet de la «Nouvelle route de la soie» (*OBOR – One Belt, One Road*). Un large corridor économique pour le commerce par voies terrestres et maritimes de l'Asie vers l'Europe est en train d'être créé. Ce projet englobe plus de 60 pays et 4,4 milliards d'habitants. Cela permet d'apporter du travail et davantage de prospérité à un grand nombre de personnes. •

### Dynamique de croissance en Chine

rt. Afin de se faire une idée du développement dynamique de la Chine, nous présentons ici une partie de l'expansion du réseau ferroviaire chinois pour les trains à grande vitesse. Des experts occidentaux ont prévu une période de 30 ans pour la construction du réseau. Mais après quelques années déjà la plupart des lignes sont opérationnelles.

Le deuxième plus long tracé de ce réseau à grande vitesse est la ligne de Pékin (7,7 mio. d'habitants, sans l'agglomération) à Guangzhou (12 mio.). Elle a une longueur de 2298 km et constitue un des 4 axes nord-sud dans le réseau à grande vitesse planifié. La ligne est actuellement, après la ligne à grande vitesse de Shanghai (15 mio.) à Kunming (5 mio.), la deuxième ligne plus longue au monde. Les coûts de construction se sont élevés à environ à 17 milliards de dollars. La ligne est parcourue

avec des vitesses jusqu'à 350 km/h. La Chine possède le train le plus rapide du monde.

La ligne traverse les provinces densément peuplées de Hebei, Henan, Hubei, Hunan et Guangdong. Hong Kong (7,3 mio.) est reliée à cette ligne par un tracé de 142 km. La ligne de haute vitesse est en fonction depuis 2012 – sa construction a commencé en octobre 2008! Le temps de voyage a été réduit de 20 à 8 heures. Après la ligne entre Pékin et Shanghai, c'est la deuxième axe nord-sud entré en fonction.

Cette ligne a exigé un haut niveau de construction technique. La partie difficile entre Wuhan et Guangzhou consiste en 65% de ponts et de tunnels. Un défi particulier résidait dans le fait de construire le tunnel Jinshazhou d'une longueur de 4500 mètres situé sous la Rivière des Perles près de Guangzhou.

## Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,  
l'éthique et la responsabilité  
Pour le respect et la promotion du droit international,  
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur  
Coopérative Zeit-Fragen  
Rédacteur en chef  
Jean-Paul Vuilleumier  
Rédaction et administration  
Case postale 729, CH-8044 Zurich  
Tél. +41 44 350 65 50  
Fax +41 44 350 65 51  
hd@zeit-fragen.ch  
www.horizons-et-debats.ch  
CCP 87-748485-6  
IBAN: CH640900000877484856  
BIC: POFICHBEXXX  
Imprimerie  
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs/ 108.– euros  
ISSN 1662 – 4599

© 2017 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.  
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

# L'entrée en vigueur du CETA: un affront à la démocratie

par Jacques Sapir,\* France



Jacques Sapir  
(photo Wikipedia)

Le traité de libre-échange avec le Canada, ce que l'on appelle le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), est donc entré en application le 21 septembre 2017. Il montre de manière éloquent que les Etats se sont laissés dessaisir de leur souveraineté et qu'un nouveau droit, indépendant du droit de ces mêmes Etats et non soumis à un quelconque contrôle démocratique, est en train de s'imposer.

## Protection des investisseurs

Le CETA constitue ce que l'on appelle un «traité de libre-échange». Mais, en réalité, il s'attaque aux normes non-tarifaires que pouvaient prendre un certain nombre d'Etat, en particulier pour protéger leur population en matière de pollution. Sur ce point, il est à craindre que le CETA n'organise une course au démantèlement de ces normes protectrices. A cela s'ajoute le risque induit par le mécanisme de protection des investisseurs contenu dans le traité. Le CETA, en effet, crée un système de protection de ces investisseurs entre l'Union européenne et le Canada qui, par l'institution d'un tribunal d'arbitrage leur permettrait de poursuivre un Etat (ou une décision de l'Union européenne) si une décision publique prise par cet Etat était de nature à compromettre les «attentes légitimes en terme de retour sur investissement». Autrement dit, c'est un mécanisme, que l'on appelle la clause ISDS (*Investor-*

*state dispute settlement* ou RDIE) qui sert essentiellement de protection des bénéfices futurs. Et ce mécanisme est à sens unique: un Etat ne pourra pas, lui, poursuivre une entreprise privée dans le cadre ainsi prévu. On constate alors que le CETA va permettre aux investisseurs d'attaquer des décisions politiques s'ils estiment qu'elles vont à l'encontre de leurs intérêts. Cette procédure, qui pourrait s'avérer très coûteuse pour les Etats, aura un effet dissuasif dans le cas d'une simple menace de procès. A cet égard, rappelons qu'en 2011, le Québec recula sur l'interdiction d'un composant d'herbicide, dont on suspectait les effets cancérigènes, et qui était commercialisé par *Dow Chemical*, car cette dernière société était déterminée à porter l'affaire devant les tribunaux.

Il y a ensuite un problème de réciprocité: il est bien beau de dire que ce traité ouvre les marchés publics canadiens aux entreprises européennes, mais le marché de l'UE est déjà ouvert aux entreprises canadiennes. Il suffit de regarder la disproportion entre les populations pour savoir qui est vainqueur [Canada 37 millions, UE 512 millions]. Au delà, il y a le problème plus général du libre-échange, ou plus précisément de l'interprétation du libre-échange que l'on trouve dans ce traité. Il fait la part belle aux intérêts des firmes multinationales, intérêts qui ne sont pas précisément ceux des consommateurs ni ceux des travailleurs.

## Le CETA pose un véritable problème de démocratie politique

Les menaces que le CETA fait peser concernent donc la santé publique, mais aussi, et c'est une évidence, la souveraineté. Mais, ce traité menace, aussi, la démocratie. Quand il fut finalement voté par le Parlement européen, au sein des députés français, quatre groupes ont voté contre, le Front de Gauche, les écologistes de EELV, le Parti socialiste et le Front national. Une alliance peut-être pas si étrange que cela quand on connaît les problèmes que soulève ce traité. Il est en fait significatif qu'il ait été rejeté par les délégations de 3 de 6 pays fondateurs de la *Communauté économique européenne* (CEE), et par les pays représentant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> économies de la zone Euro. Pour-

tant, ce traité a été ratifié au Parlement européen, le 15 février 2017 et il doit être ratifié par 38 différents parlements nationaux et régionaux. Or, il est considéré comme applicable en partie dès avant sa ratification par ces parlements. Le CETA a donc été adopté de manière provisoire et partielle le 21 septembre 2017. Cela concerne les volets de compétences exclusives à l'UE, excluant temporairement certains volets de compétences partagées nécessitant le vote des pays membres de l'UE, comme la question des tribunaux d'arbitrage ou de la propriété intellectuelle. Mais, environ 90% des dispositions de l'accord seront appliquées. Cela pose un véritable problème de démocratie politique. De même, si un pays rejetait la ratification du CETA, ce dernier n'en continuerait pas moins à s'appliquer pendant trois ans. On le voit, tout a été fait pour que ce traité soit élaboré et appliqué en dehors de la vérification et de la volonté des peuples.

Dans les faits, ce traité n'est pas, en réalité, ce que l'on qualifie d'habitude de traité de «libre-échange». Il s'agit d'un traité qui vise essentiellement à imposer des normes, normes qui ont été décidées pour et par les entreprises multinationales, aux divers parlements des pays membres de l'Union européenne. Si l'on avait voulu une démonstration de la nature profondément anti-démocratique de l'UE, on ne se s'y serait pas pris autrement.

Cela pose un problème tant de démocratie que de légitimité pour ceux qui se sont fait les chantres de ce traité. On sait qu'en France un seul candidat à l'élection présidentielle, M. *Emmanuel Macron*, avait pris ouvertement position pour le CETA. L'un de ses principaux soutiens, *Jean-Marie Cavada*, avait lui aussi voté pour l'adoption du traité au Parlement européen. On voit donc se profiler dans l'élection présidentielle, et ce n'est pas nouveau dans notre histoire, le fameux «parti de l'étranger» que dénonçait en son temps (précisément le 6 décembre 1978) *Jacques Chirac* depuis l'hôpital Cochin ...<sup>1</sup>

## Prendre conscience des dangers du CETA

*Nicolas Hulot*, avant que d'être nommé ministre dans le gouvernement d'*Edouard*

*Philippe*, avait pris des positions nettes, et opposées, au CETA. Son maintien au gouvernement, dans ces conditions, vaut reniement. Certes, le ministre de la Transition écologique (sic), n'a pas dissimulé une forme de déception, le 22 septembre sur *Europe 1*. Il a reconnu que nombre des risques potentiels contenus dans le traité avaient été identifiés par la commission d'évaluation nommée par *Edouard Philippe* en juillet dernier. Mais il a ajouté: «Le processus était tellement lancé que, à moins d'un incident diplomatique avec le Canada, ce que nous ne souhaitons pas, c'était difficile d'enrayer son entrée en vigueur». On ne saurait mieux décrire les mécanismes d'irréversibilité qui ont été sciemment construits avec ce traité. Rappelons aussi que, avant d'être nommé ministre de la Transition écologique, l'ancien animateur TV avait estimé à plusieurs reprises que le CETA n'était pas «climato-compatible». On mesure, sur ce point, la taille de la couleuvre, voire du véritable boa, qu'il a dû avaler ...

Or, *Emmanuel Macron* s'est posé, depuis son élection, en défenseur tout à la fois de l'écologie et de la planète en reprenant, et détournant, le slogan de *Donald Trump* «*Make the Planet Great Again*». Il a réitéré ces propos, que ce soit aux Nations-Unies ou lors de son voyage aux Antilles à la suite de l'ouragan «*Irma*». Mais, il faut bien ici constater que son engagement pro-CETA et sa soumission aux règles de l'Union européenne, qui a pourtant pris un retard dramatique sur la question des perturbateurs endocriniens, montre que, décidément, ce n'est pas l'écologie qui le motive et que cette dernière n'est qu'un prétexte à des effets de communication du plus mauvais goût et de très mauvais aloi.

Il faut donc avoir une pleine conscience de ce que signifie l'application du CETA, mais aussi des dangers que ce dernier fait peser que la souveraineté nationale, la démocratie et la sécurité du pays. •

Source: *Russeurope*, 22/9/17

<sup>1</sup> Haegel, Florence. «Mémoire, héritage, filiation: Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR», *Revue française de science politique*, vol. 40, n° 6, 1990, p. 875

## «Les Etats-Unis et l'Allemagne ...»

suite de la page 3

[...] En revanche, j'ai moi-même signalé à plusieurs reprises dans mes rapports [de l'ECMM] que vu les attaques incessantes de UÇK/KLA contre l'exécutif serbe, les services d'ordre et de sécurité avaient fait preuve d'une retenue remarquable et d'une parfaite discipline. Il s'agissait pour l'administration serbe de respecter scrupuleusement l'Accord Milosevic-Holbrooke [du 13 octobre 1998], afin de ne donner aucune raison à la communauté internationale d'intervenir.

Comme cela m'a été confirmé lors de ma reprise du bureau régional de Pristina – notamment par mes «collègues» des autres «Kosovo Diplomatic Observer Mission» (KDOM) (USA, Grande Bretagne, Russie, etc.) – il y avait déjà en ce temps-là des «décalages de perception» considérables entre ce que les KDOM (et en partie également les ambassades) rapportaient à leurs gouvernements/capitales et ce que ceux-ci transmettaient au médias/au public.

## De faux rapports pour préparer la guerre

Cette divergence est compréhensible uniquement si l'on admet que cela fait partie des préparatifs d'une guerre contre le Kosovo/Yougoslavie planifiée de longue date. Car jusqu'au moment de mon départ du Kosovo, rien de ce que notamment les médias mais aussi la politique n'ont cessé d'affirmer ne s'est passé. Par conséquent, jusqu'au 20 mars 1999, il n'y avait aucune raison d'intervenir militairement. Donc toutes les mesures subséquentes prises par

la communauté internationale étaient illégitimes.

Le comportement collectif des pays membres de l'UE avant et après l'éclatement de la guerre ont naturellement donné l'occasion de s'inquiéter sérieusement, parce que la vérité passait à la trappe et la crédibilité de la communauté a subi des dommages. En écrivant cela, il en va uniquement du rôle de la République fédérale d'Allemagne dans la participation à cette guerre et des efforts politiques pour séparer le Kosovo de la Serbie. [...]

## L'Allemagne s'est activement engagée pour une division de la Serbie

Dans les actualités des mois derniers, il s'est avéré à plusieurs reprises que la République fédérale d'Allemagne n'a pas seulement soutenu le souhait américain de l'indépendance du Kosovo, mais elle a travaillé activement à sa séparation de la Serbie. Etant donné que selon notre Loi fondamentale, le chancelier fédéral définit les lignes directrices de la politique, c'est donc vous qui en êtes responsable. Notamment votre ministre des Affaires étrangères qui, en tant que ministre de la Chancellerie de votre prédécesseur, avait certes toutes les connaissances de ce qui se passait au Kosovo. Actuellement, il poursuit toutes vos instructions politiques, s'engage constamment en faveur de l'autonomie, de l'indépendance du Kosovo, et donc pour la séparation du Kosovo de la Serbie. Donnez-lui les instructions nécessaires pour qu'il s'engage en faveur d'une solution correcte et conforme au droit international au Kosovo, et montrez l'exemple en politique intérieure et extérieure. C'est uniquement le respect de tous les Etats pour le droit en vigueur qui peut représenter le fon-

dement d'une cohabitation pacifique de tous les peuples. [...]

Si le Kosovo est rendu indépendant, il sera interdit aux Serbes d'obtenir libre accès aux monuments commémoratifs de cette guerre, et le Kosovo restera une région en crise.

## «Un signe dangereux pour d'autres groupes ethniques»

Contribuez de votre côté afin qu'une solution basée sur la résolution de l'ONU [1244] soit trouvée, avec laquelle le Kosovo puisse rester un territoire serbe. L'amputation de la Serbie souhaitée par les Etats-Unis et soutenue par vous-même ainsi que l'indépendance complète du Kosovo et des Kosovo-Albanais sont contraires au droit international, politiquement imprudentes et excessivement onéreuses [...].

En outre, la séparation du Kosovo de la Serbie en raison de développements ethniques est un signal dangereux pour des groupes ethniques dans d'autres pays (également de l'UE) pouvant revendiquer – alors à juste titre – une «solution à la Kosovo» pour eux-mêmes.»

C'est ainsi que *Dietmar Hartwig* conclut sa lettre adressée à la chancelière *Merkel*.

On a suffisamment parlé des «interventions humanitaires» et des soucis qu'on s'est fait pour la protection des droits de la population albanaise comme signe particulier du «caractère unique du cas du Kosovo». Est-ce par hasard que la base américaine «*Bondsteel*» située près de la ville d'*Uroševac* est une des plus grandes bases militaires à l'extérieur des Etats-Unis? Est-ce suite aux craintes des Américains d'être espionnés par le centre humanitaire serbo-russe de *Niš* que le mandat de «*Bondsteel*» n'est valable que locale-

ment, pour des raisons humanitaires et pour une durée limitée?

## Les Etats-Unis, l'UE et l'OTAN empêchent l'application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité

C'étaient les Etats-Unis, l'UE et l'OTAN, et non pas la Serbie, qui gelèrent le conflit à la suite de l'agression armée de 1999. Ils l'ont gardé gelé pendant les dernières 18 années, en n'appliquant que partiellement la résolution 1244 du Conseil de sécurité. Les Etats-Unis et ses alliés ont donc forcé la Serbie à remplir toutes les obligations en insistant sur le caractère juridiquement contraignant de la résolution, alors qu'eux-mêmes et les Albanais se libérèrent de toutes leurs obligations prévues. Les USA étaient tout à fait conscients que l'application complète de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU permettait le maintien de l'intégrité de la Serbie – ce qu'ils ne voulaient justement pas: c'était en contradiction avec leur projet géopolitique de l'expansion vers l'Est. L'Occident est cependant dans une phase transitoire, suite à laquelle il pourrait perdre une bonne partie de la puissance qu'il avait à l'époque de l'ordre mondial unipolaire.

Actuellement, les Occidentaux exigent de la Serbie qu'elle «dégèle» le «processus d'indépendance» du Kosovo. Par quel moyen? En forçant la Serbie à signer un «accord juridiquement contraignant» avec *Pristina* pour accepter une séparation unilatérale et illégale, pour légaliser l'agression illégale de 1999, pour accepter les conséquences des épurations ethniques violentes d'environ 250 000 Serbes du Kosovo-et-Métochie et pour assumer l'essentiel de la responsabilité pour tout cela. •

(Traduction *Horizons et débats*)

# L'Allemagne doit enfin prendre en considération les Länder situés à l'Est

par Karl Müller

Depuis que les cinq Länder de l'Est ont adhéré à la Loi fondamentale ouest-allemande le 3 octobre 1990, leurs populations sont confrontées à des préjugés de la part des «élites» de l'Allemagne de l'Ouest. Ces stéréotypes sont encore renforcés depuis les élections au Bundestag. Mais l'opposition se renforce.

Malheureusement, d'anciens Allemands de l'Est cultivent également ces préjugés. L'un d'entre eux est *Wolf Biermann*, l'opposant-modèle de la RDA en Allemagne occidentale et partisan de la guerre en Irak en 2003. Après les élections au Bundestag, Biermann a reproché aux électeurs du parti AfD (Alternative für Deutschland/Alternative pour l'Allemagne) de ne pas estimer à leur juste valeur la démocratie et la liberté. Mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui. Dans cet article-ci, il est question d'une lettre ouverte adressée à Biermann par *Angelika Barbe*. La revue allemande *Cicero* a publié cette lettre le 6 octobre 2017.

Mme Barbe était le défenseur des droits citoyens en RDA. Elle a siégé au Bundestag allemand de 1990 à 1994 pour le SPD. Plus tard, elle a rejoint le CDU. Aujourd'hui, elle travaille pour la *Sächsische Landeszentrale für politische Bildung*. Si l'on veut mieux

comprendre l'Allemagne de l'Est, il faut absolument lire sa lettre.

D'emblée, elle nous parle d'expériences faites par les Allemands de l'Est, lorsqu'ils s'adressent à des autorités. Rappel: la plupart des hautes fonctions est-allemandes sont toujours occupées par des Allemands de l'Ouest. Ils sont venus en 1990 et sont restés. *Angelika Barbe* écrit: «A la *Landeszentrale* de Saxe, nous avons reçu plus de 500 lettres de la part de citoyens. Dans environ 90% des cas, ils déplorent de ne pas avoir reçu de réponses à leurs lettres, pétitions ou demandes ni de la part des maires ou des députés, ni des présidents des arrondissements ou des représentants de l'establishment.» Les conséquences logiques: «Ils ne se sont pas sentis acceptés, pas pris au sérieux et finalement encore accusés de racisme.»

Et que fait Mme Merkel, l'ancienne citoyenne de l'Allemagne de l'Est? «La chancelière *Angela Merkel* atterrit en hélicoptère [...], s'envole après une heure sans résoudre le moindre problème. Lors d'une discussion électorale, elle conseille à une femme de ménage de placer le peu d'argent à sa disposition pour une épargne-pension («Ries-

ter-Rente»). Cela indique qu'elle ignore totalement les conditions de vie des citoyens.»

Qu'en est-il de la culture politique (en Allemagne occidentale)? «Dans ce pays, on ne peut pas parler de culture politique. Le consensus antitotalitaire me manque, le débat ouvert sur des sujets controversés me manque, la tolérance envers les opinions différentes me manque. Une caste autoproclamée de «faiseurs d'opinion» élitistes utilise des termes tels «tolérance» en en inversant le sens. Les lecteurs quotidiens de la presse rencontrent des journalistes cachant la vérité tout en sachant que les gens s'informent sur Internet, échangent avec des amis et des parents en Allemagne occidentale et se font leurs propres idées des conditions de vie, par exemple à Berlin-Neukölln, à Duisburg-Marxloh ou à Essen.»

«**Qui connaît l'esclavage, hérite la liberté!**»

Et Mme Barbe de continuer: «Je comprends la peine, la rage, le désespoir, l'impuissance de beaucoup de mes concitoyens de l'Allemagne de l'Est face à leurs désresponsabilisation politique, juridique et sociale, et je comprends leur choix lors des élections qui était aussi le mien.

Si dans un Etat le droit est exercé de manière arbitraire la société se délite. Car la loi doit être la même pour tous, sinon c'est de l'injustice. La prééminence du droit est la condition préalable à la démocratie et à la liberté.» Pour terminer, elle cite le texte d'un transparent brandi chaque lundi à Dresde: «Qui connaît l'esclavage, hérite la liberté!»

...  
Le 18 octobre 2017, *Stanislav Tillich*, ministre-président du Land de Saxe, a annoncé sa démission et sa volonté de quitter la direction du parti. La CDU a subi une lourde défaite aux élections fédérales la plaçant derrière l'AFD. Le 19 octobre, la radio *Deutschlandfunk* a interviewé *Frank Kupper*, chef du groupe parlementaire de la CDU au Parlement régional de la Saxe. Cette interview comporte plusieurs passages intéressants. Lorsque le sujet du fiasco électoral en Saxe est abordé, le chef du groupe parlementaire déclare entre autre: «Un élément saxon a certainement joué un rôle. Mais la raison principale – j'en suis fermement convaincu – est la politique du gouvernement fédéral et

Suite page 6

## Gert Polli: les services secrets américains dominant l'Europe

par Rainer Schopf, Allemagne

Le livre de *Gert Polli*,<sup>1</sup> ancien chef des services de renseignements autrichiens, a été déjà brièvement présenté dans «Horizons et débats» n° 22/23 du 18 septembre 2017. Ici suit une évaluation de quelques aspects. Dans sa préface, *Polli* constate que l'UE se trouve dans une spirale descendante, qu'elle n'arrive plus à en sortir et qu'elle y est de sa propre faute. L'UE tient à l'alliance transatlantique sans aucun esprit critique et à tout prix. La *National Security Agency (NSA)* est le seul profiteur de cette évolution, ce que l'élite européenne ne veut jusqu'à présent pas admettre. En outre, la reprise des buts de politique étrangère des Etats-Unis, sans aucune réflexion critique, rapproche l'UE dangereusement d'une confrontation politique et économique avec la Russie. Au niveau géopolitique, l'UE se laisse pousser dans une impasse de politique étrangère et économique, dans laquelle les Etats-Unis continuent à diaboliser la Russie. Comme exemple le plus frappant, *Gert Polli* désigne l'alignement factuel et le contrôle des services secrets européens sous la dominance des services américains. Sous le couvert de la lutte américaine contre le terrorisme, l'UE perd en dynamique et rejette de plus en plus ses propres valeurs: «L'Union européenne se trouve dans sa plus grande crise depuis son existence. Elle risque de se désintégrer». (p. 14)

Dans sa préface, *Gert Polli* résume parfaitement ce qu'il explique et justifie en détail et de manière compréhensible sur les pages suivantes. Certes *Polli* parle avant tout du rôle de l'UE, mais il analyse également les raisons pour lesquelles l'Allemagne a été prise entre les fronts. Cet ouvrage bien lisible et compré-

hensible est structuré en 17 chapitres et possède un appendice détaillé.

Par la suite, nous allons nous concentrer sur deux thèmes importants:

- l'attaque des services secrets américains contre l'économie allemande et
- la défaillance des services secrets allemands dans la défense.

### L'espionnage industriel

Un certain nombre de toutes grandes entreprises allemandes, telles *Siemens*, *VW*, *Deutsche Bank*, ont été massivement affectées par des plaintes pénales de tribunaux américains au cours des dernières années. Par hasard? *Polli* n'est pas de cet avis. Pour lui, l'Allemagne est le pays cible préféré pour l'espionnage économique américain, parce que c'est la plus grande économie nationale de l'UE. Comme site de haute technologie, l'Allemagne dépose régulièrement le plus grand nombre de brevets – en comparaison avec les autres pays européens – auprès de l'*Office européen des brevets (OEB)*. Suite au scandale de la NSA, il a été révélé que l'industrie allemande était et demeure sous un espionnage économique massif. La chancelière *Merkel* a réagi aux révélations de *Snowden* par la phrase connue «Organiser des écoutes téléphoniques entre amis n'est vraiment pas bien». En revanche, l'*Union fédérale de l'industrie allemande (BDI)* partage l'inquiétude d'être «exposé à de l'espionnage économique et industriel ciblé». (p. 58) Jusqu'à présent, toutes les enquêtes allemandes sur l'affaire de la NSA n'ont abouti à rien, parce qu'on nie l'existence de ce que l'on ne veut pas voir.

Pourquoi ces attaques américaines ont-elles été possibles? Le schéma est relativement simple. Les services secrets américains surveillent les activités internationales des entreprises allemandes dans le monde entier. Ils opèrent avec les avantages et les pots-de-vin usuels. Cela fut le cas chez *Boeing*, *McDonnell Douglas*, *Lockheed* et d'autres, sans quoi on ne peut plus guère réaliser de gros contrats. On peut bien sûr regretter cette corruption, mais personne ne la nie, pas non plus aux Etats-Unis. On concède ouvertement que seul à l'aide de paiements illégaux, des contrats à hauteur de plusieurs dizaines de millions peuvent être conclus. C'est à ce moment là que les services secrets américains entrent dans le jeu. Par des écoutes de téléphone et des interceptions de courriels, ils démasquent exclusivement les fautes des entreprises allemandes. Leurs découvertes sont transmises aux tribunaux américains, qui inculpent ces entreprises et les condamnent à des paiements d'amendes très élevées. Pour les mêmes crimes, les entreprises américaines restent impunités, parce que les services secrets allemands n'ont simplement pas les moyens réciproques, «pour prou-

ver que les entreprises américaines utilisent les mêmes pratiques commerciales. C'est difficile à comprendre, pourquoi les services de renseignements allemands ne sont pas plus vigilants envers ce phénomène de l'espionnage économique d'une telle envergure.» (p. 69) Cependant, les dommages pour l'économie allemande sont beaucoup plus grands que les seules pénalités financières draconiennes. La totalité de la direction supérieure a été condamnée à de hautes peines de prison, pas seulement le département de la vente. Une telle hémorragie saigne les entreprises et cela prend souvent jusqu'à dix ans pour former et intégrer une nouvelle génération de dirigeants.

### Services secrets

Pendant la guerre froide, l'Allemagne est devenue un Etat au front et un des plus importants sites pour les services secrets américains en Europe et elle l'est restée jusqu'aujourd'hui. Dans les premières années de l'après-guerre, les forces alliées sous le commandement des Etats-Unis avaient déjà édifié un réseau de surveillance du trafic postal et des communications téléphoniques dans toute l'Allemagne. Elles ont aussi parrainé la mise en place des autorités sécuritaires. Celles-ci poursuivaient les intérêts américains, non pas les intérêts allemands. Les Etats-Unis exigèrent la séparation des services secrets et des autorités policières. Elles voulaient empêcher la création d'une administration allemande trop efficace, contrôlée de manière centralisée. Cela fut déjà réglé en 1949. Actuellement encore, la sécurité allemande souffre de ces décisions structurelles:

- Les services secrets n'ont aucune compétence policière,
- la police n'a pas le droit de faire des recherches dans le domaine du renseignement,
- personne n'a le droit de travailler en même temps dans les services secrets et dans la police.

Une telle séparation n'existe dans aucun autre pays au monde. C'est fatal. Pour *Gert Polli*, ce «défaut de naissance» est la cause de nombreuses pannes survenues en Allemagne, soit

avec les groupes extrémistes RAF et NSU ou dans la lutte contre le terrorisme. Dans le domaine de la protection de l'Etat, la police n'a pas le droit de faire des investigations et les services secrets n'ont pas le droit de faire des arrestations. En outre, la police n'est pas organisée à l'échelle fédérale, mais selon la structure fédéraliste des Länder. Cela a déjà produit de nombreuses pannes dans la transmission et la coordination des données. Il est trop tôt pour dire si la police fédérale nouvellement créée, issue du corps des gardes-frontière fédéraux, représente une symbiose entre les services secrets et la police.

### Faire la lumière dans l'obscurité des camouflages

L'Allemagne se trouve entre les fronts, écrit *Polli*. Il n'est guère prévisible pour les citoyens, il est impossible de reconnaître de quelle manière les services secrets sont devenus le fer de lance des changements au niveau global. L'année 2017 est une année fatidique concernant la politique de sécurité. Les drones américains utilisés dans des guerres illicites en Afghanistan, en Irak, en Syrie etc. sont pilotés depuis la base de Ramstein. La surveillance incontrôlée des téléphones et d'Internet s'effectue en Allemagne depuis Bad Aibling. Les troupes américaines sont transportées dans les régions en guerre et vers la frontière russe depuis l'aéroport de Leipzig. «L'Allemagne se prépare à une période de troubles sociaux, un scénario possible pour le gouvernement.» (p. 259) Avec son impressionnant livre, *Gert Polli* fait de la lumière dans l'obscurité des camouflages.

C'est à nous, les citoyens, de ne pas nous faire manipuler pour ensuite se combattre au sein de la population. Ce qui est urgent c'est d'entrer dans un dialogue ouvert pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés pacifiquement et d'un commun accord. •

(Traduction *Horizons et débats*)

<sup>1</sup> *Polli, Gert R. Deutschland zwischen den Fronten: Wie Europa zum Spielball von Politik und Geheimdiensten wird, Munich 2017 [L'Allemagne entre les frontières: Comment l'Europe devient le jouet de la politique et des services secrets].*

### Airbus et Siemens

rs. Le récent scandale *Airbus* n'est pas encore mentionné dans le livre de *Gert Polli*. Si les tribunaux européens déclarent le groupe aéronautique européen coupable dans l'actuelle affaire de pots-de-vin, les dégâts financiers seront immenses. Entretemps, des indices précis existent selon lesquels la CIA aurait déjà informé les tribunaux américains et qu'une mise en accusation est en préparation. Si cela se passe ainsi, il est fort probable que *Boeing* pourra tirer profit de nombreux contrats lucratifs d'*Airbus*, ce dernier risquant de perdre sa position dominante sur le marché international.

*Siemens* a annoncé vouloir éliminer des milliers d'emplois dans le secteur des turbines et fermer plusieurs sites allemands. Il est prévu de les délocaliser en partie dans les usines américaines d'Orlando et de Charlotte en raison de frais moins élevés qu'en Allemagne et d'une inutilité à déboursier les entraves tarifaires américaines. Apparemment, l'ancien géant allemand *Siemens* se plie sous la pression américaine.

### L'Autriche et la Suisse

rs. Attardons-nous un instant sur la neutralité garantie par la Constitution de l'Autriche et de la Suisse. Comme l'Allemagne, ces deux pays font depuis longtemps partie de l'infrastructure de surveillance américaine en Europe. Mais quel est le rôle exact des stations d'écoute en Autriche et en Suisse? Jusqu'à présent, les activités d'espionnage des services secrets américains dans ces pays neutres n'a guère provoqué de discussions publiques. En Autriche, la *National Security Agency (NSA)* américaine a instauré un

centre de renseignement spatial dans le Burgenland très proche de Bratislava, nommé «Königswarte». En Suisse, il y a une station similaire sur le haut-plateau valaisan de Loèche. Fondée en 2012 par la *Signalhorn SA*, elle est gérée par *Swisscom* et a déjà plusieurs fois changé de nom. Selon *Polli*, l'existence de deux différentes stations est peu connue. La plus petite est gérée par les Suisses eux-mêmes de manière tout à fait légale et une station beaucoup plus grande est gérée par la NSA au service des Américains.

# «Aucun ordinateur ne peut remplacer l'enseignant»

## Communication de presse de l'«Union pour une formation humaine» de Stuttgart

par Klaudia Kruck-Schaer

L'«Union pour une formation humaine – grandir avec des médias numériques» [«Bündnis für humane Bildung»] s'est présentée aux médias lors d'une conférence de presse le 9 octobre 2017 à Stuttgart. Y ont participé le porte-parole de l'association, le professeur Ralf Lankau (Haute Ecole d'Offenburg), Matthias Burchardt (Université de Cologne), le professeur Paula Bleckmann (Haute Ecole Alanus, Bonn), le professeur Edwin Hübner (Haute Ecole libre, Stuttgart) le professeur Gerald Lembke (Haute Ecole duale Bade-Wurtemberg, Mannheim) et Peter Hensinger (Diagnostic Funk). Le professeur Gertraud Teuchert-Noodt (Université de Bielefeld) ainsi que le professeur Manfred Spitzer sont également membres de cette organisation.

L'«Union pour une formation humaine» est un rassemblement de citoyennes et citoyens s'engageant pour une formation démocratique et humaine dans tous les établissements publics de formation. L'association s'engage pour que tous les enfants et adolescents reçoivent dans les écoles un bon enseignement, indépendamment de la situation sociale et financière de leurs parents. Plusieurs scientifiques de renom émanant de diverses disciplines, telles la recherche cognitive, la psychologie du développement et la pédagogie ont rejoint l'Union. Ils se prononcent contre l'introduction irréfléchie de la numérisation dans l'enseignement et sont opposés au «Pacte numérique» («Digitalpakt#D») de la ministre fédérale de la formation Johanna Wanka. Ce pacte met en question la souveraineté éducative des Länder et la liberté de méthode des enseignants. Il intervient dans les décisions des organismes particuliers gérant les établissements scolaires et définit les budgets par des plans quinquennaux et des prescriptions techniques (Cloud Computing, Wi-Fi) sans aucune preuve de l'avantage de toute cette technique numérique pour l'enseignement.

Toutes les contributions présentées lors de la conférence de presse étaient la preuve d'un engagement sérieux et ont souligné l'absence de toute preuve évidente démontrant la réalisation de meilleurs résultats par l'utilisation massive de médias numériques. «La «formation numérique» n'existe pas, l'ordinateur ne peut être qu'un moyen auxiliaire», dit Peter Hensinger pour résumer les faits. L'apprentissage s'effectue en relation avec autrui. L'enseignant ne peut être remplacé par un ordinateur ou par un logiciel spécifique d'apprentissage.

### Critique du «Digitalpakt #D»

Selon les explications du Professeur Ralf Lankau, porte-parole de l'Union, le malaise largement répandu concernant la numérisation envahissante dans les écoles suite à l'initiative de la ministre fédérale de la formation Johanna Wanka, a donné naissance à leur Union. Ils ont donc créé le 1<sup>er</sup> novembre 2016 une pétition intitulée «Le Cheval de Troie de Berlin: «Digitalpakt#D» signée par de nombreux professeurs, chercheurs et enseignants. Sur internet, 1688 personnes ont signé cette pétition (15/10/17; <https://bildung-wissen.de>).

### «L'Allemagne doit enfin ...»

suite de la page 5

notamment sa politique concernant les réfugiés.» Et de continuer: «J'ai un grand respect pour la décision du ministre-président Tillich, il assume sa responsabilité politique. J'ai bon espoir que cela soit également l'objet d'une remise en question à Berlin.»

Et un peu plus loin dans cette interview, Frank Kupfer s'exprime directement au sujet d'Angela Merkel: «Il ne suffit pas de prendre la parole pour se défendre et affirmer avoir tout fait juste. Ce n'est pas ce que les électeurs attendent d'elle.»

...  
Peut-on donc espérer que de tels éléments d'intelligence politique trouvent un écho dans la société? Ou veut-on également continuer à négliger de telles voix prometteuses également dans les années à venir? •

eu/kommentare/erklarung-trojaner-digitalpakt.html).

Le 28 juin 2017, l'Union a envoyé une Lettre ouverte aux ministres de la formation de tous les Länder et à la Conférence ministérielle compétente: «Le pacte numérique pour les écoles: une mauvaise piste pour la politique de formation.»

### Résultats sans équivoque des recherches sur les questions de la formation et de la numérisation

Au cours de la conférence de presse, il s'est avéré qu'on se trouvait en présence d'une rencontre de chercheurs ayant rassemblé des résultats bien documentés, clairs et précis de leurs recherches sur les questions de la formation et de la numérisation. On a ressenti une volonté des participants à remettre l'apprentissage au centre de toute formation, pour que les étudiants soient à nouveau capables de faire leurs études et qu'une formation humaine soit la condition à la conservation d'une démocratie viable. Le Professeur Lankau a cité le directeur pour la formation de l'OCDE Andreas Schleicher: «Il nous faut regarder comme réalité avérée que la technologie nuit plus qu'elle n'est utile dans nos écoles.» Logiquement les nations «d'avant-garde» telles la Corée du Sud et la Finlande ont commencé à limiter l'utilisation des médias numériques dans l'enseignement.

### Les enfants ne sont pas des robots

Matthias Burchardt est intervenu sur le sujet «Pour une humanisation des conditions de vie». Il a souligné que les participants de l'Union n'étaient pas des «destructeurs de machines». Ce sont tous de sérieux chercheurs. La formation numérique doit être construite de façon réfléchie. Il faut prendre en compte l'âge des enfants et le type de l'école.

Ce sont les fondements mêmes de la recherche pédagogique qui ne sont plus pris en compte. L'apprentissage se fait toujours dans une relation humaine. L'éducation et la formation sont le résultat de relations directes et vivantes entre des êtres humains. C'est la base fondamentale de la maturité et de la responsabilité sociale. La numérisation des espaces pédagogiques privés et publics nuit à la formation des individus, sépare les gens, les aliène au monde et à leurs semblables, les livre au contrôle et à la commande et met en danger la culture commune, la démocratie et l'économie. Selon Burchardt, nous risquons d'entraver la transmission du savoir de génération en génération. L'acquisition d'ordinateurs est la compensation d'un manque. L'enseignant doit être remplacé par des machines et des appareils et l'élève doit «apprendre de manière autonome», cela signifiant qu'il doit s'optimiser lui-même de manière cybernétique comme un robot d'apprentissage. Celui-ci contrôle l'apprenant et prépare le prochain pas

à faire dans l'apprentissage. Toutes les émotions de l'élève seront prises en compte. L'élève entre dans un nouveau rôle. Le processus de l'apprentissage est observé et dirigé. Le projet de numérisation poursuit des intérêts économiques, prépare le processus de l'industrie 4.0 et ne sert nullement à l'humanisation des conditions de vie.

### Les promesses de la numérisation ne seront pas tenues

Les promesses de la numérisation ne seront pas tenues. Il faut stopper l'«orientation sur les compétences» et la dite «nouvelle culture d'apprentissage» pour permettre une bonne formation. Il faut donner la priorité à la dotation de personnel dans les écoles et à la qualité des enseignants. «Les écoles et les Hautes Ecoles ont besoin davantage de personnel, de bonnes infrastructures et une renaissance de l'idée de la formation libre de toute idéologie technocratique, politique ou économique», a déclaré Matthias Burchardt.

Le Professeur Gerald Lembke, a donné des conseils concrets concernant l'utilisation des médias numériques dans les cours:

«Selon les résultats de mes recherches et selon ma conviction en tant que scientifique et père de famille, je trouve erroné l'idée que nos enfants seront mieux préparés à la vie et à l'avenir en utilisant les médias numériques, les smartphones et les tablettes à la maternelle et à l'école primaire. Je ne suis pas fondamentalement contre l'utilisation des médias numériques lors des processus de formation. Mais on doit les utiliser de façon défensive en tant qu'une méthode parmi d'autres méthodes pédagogiques traditionnelles. Avant l'âge de douze ans, les médias numériques doivent être bannis catégoriquement du processus de formation.»

### Préparer les enfants aux médias

Le professeur Paula Bleckmann s'est investie à Stuttgart, pour mettre en garde les parents, afin qu'ils n'achètent pas de portables connectés à Internet à leurs enfants. On donne des portables à des enfants de plus en plus jeunes et le développement d'une addiction est spécialement rapide chez les petits enfants. Le professeur Bleckmann fait de la recherche sur la création d'addiction par les médias numériques et a déjà publié ses résultats. Dans la commune d'Ortenau en Bade-Wurtemberg, elle propose des stages de formation pour les enseignants «Comment rendre à nos enfants la maturité en matière des médias.» ?

Lors de formations continues pour parents, le Professeur Bleckmann est très souvent confrontée avec le désarroi des parents: «A l'aide du programme de prévention «Participation réelle – grandir sainement à l'époque numérique», nous sommes quotidiennement confrontés à la détresse des parents et des enseignants avec les enfants dans les premières classes scolaires. Ils vivent directement les effets négatifs sur le développement

physique, psychosocial et cognitif des enfants suite à la consommation presque illimitée des médias à écrans. Ils se demandent: comment peut-on trouver un équilibre entre les risques et les chances de la numérisation? Comment nos enfants peuvent-ils apprendre à utiliser ces médias sans en devenir dépendants?»

### Jusqu'à présent, la politique refuse tout dialogue

Le Professeur Bleckmann dirige le groupe de recherche «Numérisation de la formation» dans le cadre de l'Association des scientifiques allemands. Ce groupe travaille exactement sur cet équilibre. Elle dit:

«Le fait que ce soit exactement cet équilibre en matière de politique de la formation numérique qui manque à notre gouvernement, est une catastrophe. Nous avons d'abord besoin d'études dans la bonne tradition de l'évaluation des conséquences de la technologie comparant divers scénarios de formation numérique à longue durée. Tout miser sur une carte – et selon l'état actuel de la recherche – sur la fausse carte est très imprudent: on crée d'énormes souffrances et on gaspille beaucoup d'argent. Pour empêcher cela, je m'engage dans l'«Union pour une formation humaine.»»

Lors de la discussion, les professeurs Lankau et Bleckmann ont constaté qu'il n'y a, jusqu'à présent, pas de dialogue possible avec le gouvernement fédéral et les commissions compétentes. C'est le Ministère fédéral de la Recherche et de la Formation à Berlin qui est responsable de la «formation numérique». Les rares cas où des spécialistes de l'«Union pour une formation humaine» peuvent s'exprimer, c'est toujours à titre d'alibi. Le Ministère fédéral de la Recherche et de la Formation est conseillé principalement par un groupe d'industriels, dont font partie notamment le *Feldfinger Kreis* et le *Scheer Group* dirigé par le professeur August-Wilhelm Scheer. Le professeur Scheer est l'auteur du «Manifeste de Saarbruck»<sup>2</sup> ainsi qu'associé et président du Conseil d'administration de l'entreprise informatique internationale *Scheer GmbH*. Celle-ci collabore étroitement avec le développeur de logiciels SAP. Les pédagogues conseillant la ministre fédérale Johanna Wanka sont tous issus de la recherche empirique. L'«Institut pour l'intelligence artificielle», situé à Ulm, fait également partie des établissements fournissant leurs conseils au Ministère fédéral de la Recherche et de la Formation. ([www.uni-ulm.de/in/ki/](http://www.uni-ulm.de/in/ki/)) •

(Traduction Horizons et débats)

<sup>1</sup> «Echt Dabei» ist eine Initiative des BKK Dachverbandes, der BKK Landesverbände und der beteiligten Betriebskrankenkassen. Entwickelt wurde das Präventionsprogramm durch «Media Protect e.V. – Familien stärken im digitalen Zeitalter», das massgeblich von Prof. Bleckmann (Universität Freiburg) entwickelt wurde.

<sup>2</sup> [www.scheer-group.com/Scheer/uploads/2016/11/Scheer\\_Saarbr%C3%BCcker-Manifest.pdf](http://www.scheer-group.com/Scheer/uploads/2016/11/Scheer_Saarbr%C3%BCcker-Manifest.pdf)

## 7 exigences de l'«Union pour une formation humaine»

«En cours, ni les enseignants ni les élèves doivent être contraints à travailler avec des appareils numériques.» – Cela est garanti par la liberté du choix du matériel scolaire.

- 1 Les écoles et les Hautes Ecoles en Allemagne sont des établissements de formation dans la tradition humaniste et démocratique. Il faut les penser dans l'intérêt de l'être humain et non pas dans celui de systèmes techniques et de leurs cycles de développement. Il faut davantage d'enseignants, mentors, tuteurs, non pas d'appareils informatiques.
- 2 En cours, les médias et les techniques nécessaires pour leur utilisation sont des outils dans le contexte pédagogique et didactique. Ce sont des moyens auxiliaires pour faciliter l'enseignement et l'apprentissage. Les enseignants décident de l'utilisation du matériel pédagogique selon leur formation et le droit fondamental de

la liberté de méthode et de la liberté académique.

- 3 Ni les enseignants ni les élèves ne doivent être forcés à utiliser en cours des appareils électroniques tels les tablettes, les smartphones ou autres gadgets similaires. Tous les enfants doivent pouvoir participer au cours et faire leurs devoirs sans appareils électroniques sans être désavantagés.
- 4 Il est interdit d'enregistrer ou d'utiliser des données récoltées dans les écoles et auprès des élèves afin de constituer des profils d'apprentissage. Les élèves sont des mineurs protégés par la loi, dont les données sont protégées par la loi allemande. Dans ce contexte, il y a un retard dans la législation devant être éliminé avant les concepts techniques.
- 5 Selon l'avis des pédiatres, des spécialistes du domaine de la cognition, des représentants de la recherche sur les effets des médias et de la pédagogie sont de l'avis que les médias à écran

empêchent l'apprentissage au cours des premières années scolaires. C'est pour cette raison que le travail pédagogique direct doit être exempt de l'informatique dans les maternelles et les écoles primaires.

- 6 La compétence décisive en matière de médias pour les chances et l'égalité à la formation, ce sont les techniques culturelles telles que la lecture, l'écriture et le calcul. Les investissements dans ces techniques culturelles et l'encouragement à la lecture sont d'une valeur durable et émancipatrice pour les biographies de la formation.
- 7 L'utilisation de la technologie informatique dans l'enseignement doit toujours être analysée du point de vue pédagogique: il faut qu'elle soit à tout moment adaptée aux nécessités et à l'âge des enfants et qu'elle ne soit jamais une obligation.

(Traduction Horizons et débats)

# La formation professionnelle duale, un facteur de réussite autant pour la jeunesse que pour l'économie suisse

*mw.* Dans son article à la page 8 de ce journal, Pierre-Gabriel Bieri du Centre Patronal vaudois qualifie le système suisse de formation professionnelle de «facteur de réussite». Cela est certainement justifié, non seulement du point de vue de l'entrepreneur mais aussi pour la société toute entière et notamment pour le développement personnel de chaque adolescent choisissant et terminant avec succès un apprentissage. Ainsi la grande majorité des jeunes gens – notamment des familles de migrants – sont accompagnés et socialement bien intégrés pendant la difficile période du passage à l'âge adulte. Et n'oublions pas que c'est principalement grâce

à la formation professionnelle duale que le taux de chômage des jeunes est aussi bas en Suisse (environ 3%).

Malgré ces excellentes opportunités et l'engagement des formateurs dans les entreprises, de nombreuses places d'apprentissage restent libres. Selon P.-G. Bieri, ce fait relève de la tendance d'une partie des parents et des enseignants à penser qu'une formation académique est la «meilleure» voie pour se préparer à la vie professionnelle. Il est vrai que les entreprises et les associations professionnelles doivent jouer leur rôle pour contrer ce développement, comme l'exige l'auteur. Cependant, il y a

encore un autre problème aux conséquences graves, auquel il faut s'attaquer: comme il le mentionne également, de nombreux adolescents quittent l'école obligatoire sans les connaissances scolaires nécessaires et n'ont souvent pas développé un comportement adéquat au travail. C'est à l'école obligatoire qu'il faut entreprendre des corrections. Avec le Plan d'études 21, actuellement introduit dans tous les cantons alémaniques, ces problèmes vont encore s'aggraver. Il est urgent que nous, les citoyens et spécialement aussi les chefs d'entreprises, dénonçons ces mauvais développements et y mettons énergiquement un terme.

Dans le système dual de la formation professionnelle suisse les entreprises formatrices jouent un rôle prépondérant. Non seulement dans les petites et moyennes entreprises (PME) mais aussi dans les grands groupes suisses, l'apprentissage professionnel selon le système dual fait partie de la culture entrepreneuriale. C'est également le cas dans l'entreprise STIHL, un grand groupe international avec des usines de fabrication à Wil et Bronschhofen (canton de Saint-Gall). Un entretien avec la responsable de la formation Jacqueline Brunner donne un excellent aperçu du précieux travail effectué dans les entreprises formatrices.

## Les entreprises formatrices cultivent et maintiennent la formation professionnelle duale

Entretien avec Mme Jacqueline Brunner, responsable de la formation professionnelle de l'entreprise «STIHL Kettenwerk GmbH & Co KG», succursale de Wil/SG, Suisse

*Horizons et débats:* Dans la presse quotidienne, j'ai lu que vous avez dans votre entreprise un atelier de formation pour 47 apprentis et que vous prévoyez de l'élargir à plus de 60 places d'apprentissage.

Jacqueline Brunner: Oui, c'est exact. Actuellement, nous avons 52 apprentis, donc un peu plus que le nombre des jeunes ayant terminé leur apprentissage cet été.

Quelles sont les formations professionnelles proposées à Wil?

Dans nos deux entreprises de Wil et de Bronschhofen, ce sont actuellement huit apprentissages différents et à partir de l'été prochain, il y en aura neuf: polymécaniciens, automaticiens, électriciens de montage et informaticiens (4 ans d'apprentissage), mécaniciens de production, logisticiens et employé de commerce (3 ans), tous avec un Certificat fédéral de capacité CFC; praticiens en mécanique (2 ans, avec une Attestation fédérale de formation professionnelle AFP). L'année prochaine, il y aura également le monteur automaticien (3 ans). Sur le marché du travail, ces professions sont plutôt rares, donc nous proposons les formations nous-mêmes. Nous avons un grand nombre d'installations conçues par nous-mêmes que la maison mère de Waiblingen (D) construit et développe. Un technicien de maintenance externe ne sait pas comment les réparer et les

maintenir – ce sont nos propres spécialistes qui s'en occupent.

C'est ce qui m'a spécialement impressionné dans l'interview de M. Zappe («Wiler Nachrichten» du 18/5/17). Vous couvrez vos besoins en spécialistes autant que possible grâce à votre propre atelier de formation. Cela fonctionne-t-il bien?

Oui, cette année, nous avons pu garder 10 des 14 apprentis ayant obtenu leur diplôme. Cette année, nous avons eu un grand nombre de très bons examens finaux. Nous sommes naturellement fiers qu'il y en ait autant qui veulent rester dans l'entreprise et que nous ayons suffisamment de places de travail pour eux.

En tant qu'entreprise internationale, trouvez-vous vos spécialistes également à l'étranger?

Nous, dans notre succursale suisse, ne sommes pas une entreprise internationale dans le sens de rechercher régulièrement des spécialistes sur le marché international. Nous avons besoin de professionnels vivant en Suisse, ayant grandi et ayant été formé ici. C'est pourquoi le système dual suisse de formation est pour nous et pour toute la Suisse extrêmement important et juste.

Quelles sont les conditions préalables requises d'un adolescent pour pouvoir faire son apprentissage chez STIHL?

Selon mon point de vue personnel, l'élément le plus important est l'enthousiasme pour la profession: que vais-je apprendre et comment se présentera ma formation au cours des prochaines 2, 3 ou 4 années? Puis, viennent les exigences scolaires. Dans certains de nos apprentissages, les exigences sont très élevées, donc ce n'est pas toujours facile de trouver les apprentis appropriés. Chez STIHL, nous formons également chaque année deux jeunes d'un faible niveau scolaire dans le domaine de la mécanique, où ils peuvent faire une formation de deux ans menant à l'Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Puis, il y a certainement aussi des exigences personnelles.



Une polymécanicienne travaillant au tour. (photo STIHL)

Actuellement, nous sommes confrontés à la situation qu'après 9 années de scolarité obligatoire, de nombreux adolescents n'ont pas acquis les bases scolaires attendues. C'est entre autre un résultat des constantes réformes scolaires, suite auxquelles l'important travail pédagogique de l'enseignant est dénigré pour mieux favoriser une sorte d'«apprentissage autonome» des élèves. Ressentez-vous également ce manque de connaissances chez les jeunes?

Selon les dires de nos formateurs de longue date,

Oui, outre l'intérêt à la profession et le bon niveau scolaire, il y a une troisième exigence très importante. Nous avons une culture STIHL spécifique, nous sommes assez ouverts entre nous. On se connaît, bien que nous soyons 900 collaborateurs. Quand on se croise, on se serre la main. Si l'on vient d'un autre site de l'entreprise ou qu'on commence un apprentissage, il faut d'abord s'habituer à serrer la main de ses collaborateurs et échanger quelques mots. C'est très agréable et familier. Il faut apporter cette ouverture d'esprit et de telles qualités personnelles pour se sentir bien ici.

Dans le domaine technico-mécanique, nous avons un atelier de formation. Là, il est très important d'être capable de bien travailler dans un groupe. Certains apprentis préfèrent une petite entreprise avec peu de personnes et un contact direct avec le patron. D'autres apprennent mieux dans un groupe d'apprentis de divers niveaux et de diverses professions pouvant se soutenir mutuellement et avoir un formateur à leur côté. Lors du recrutement, il s'agit de reconnaître si le potentiel collaborateur saura s'adapter à notre entreprise ou s'il se sent plus à l'aise dans un cadre plus restreint avec un petit nombre de personnes.

les connaissances ont diminué notamment dans les domaines des mathématiques et de la technique. Aujourd'hui, on met beaucoup l'accent sur les langues étrangères, ce qui est sans doute très utile pour certaines professions, mais pour certaines de nos professions, les connaissances dans les domaines de la technique et des mathématiques sont primordiales. On remarque un manque chez une partie des jeunes. La majorité, environ 80%, maîtrise très bien le début de l'apprentissage, mais parfois, il faut qu'ils rattrapent certaines choses ou qu'ils fassent des devoirs supplémentaires jusqu'à ce qu'ils aient bien compris le sujet. Puis, il y en a certains avec davantage de difficultés scolaires. Dans nos ateliers d'apprentissage, ils sont très bien soutenus par nos formateurs spécialisés sachant faire le lien entre la pratique et la théorie.

Les écoles professionnelles [où les apprentis se rendent un à deux jours par semaine, ndr.] offrent des cours de soutien, soit centrés sur une matière spécifique ou sous forme d'aide pour les devoirs, où les apprentis peuvent se rendre le samedi matin. Nous impliquons également les parents dans cette prise en charge. Avec la fin de leur scolarité, une partie des adolescents est confrontée à une liberté excessive de la part de leurs parents et croit ne plus devoir apprendre. Avec le soutien des parents, de l'école professionnelle et des possibilités offertes par les formateurs spécialisés de l'entreprise, nous arrivons en général assez bien à les remettre sur la bonne voie. Le plus important est, que l'apprenti découvre comment il peut compenser ses lacunes et qu'il le réalise: cela fait partie de ma formation, le tout permettra finalement de terminer mon apprentissage avec succès. L'apprenti doit approfondir ses connaissances, il doit vouloir s'améliorer et ensuite il réussira.

A l'école obligatoire, les élèves n'acquièrent souvent pas de bases suffisantes dans leur première langue [l'allemand, ndr.] et dans les matières pratiques. Qu'en pensez-vous?

Oui, l'allemand est également très important. Indépendamment de la profession choisie, de l'apprentissage avec attestation fédérale jusqu'à l'école professionnelle supérieure, tous ont des leçons d'allemand à l'école professionnelle, certains aussi d'anglais et dans

Le groupe STIHL – une entreprise familiale – développe, fabrique et commercialise des appareils à moteur pour la sylviculture et l'agriculture, ainsi que pour l'entretien du paysage, le bâtiment et l'utilisateur privé exigeant. Les produits sont principalement vendus par le commerce spécialisé, mettant à disposition le service à la clientèle. Avec 36 sociétés de distribution et de marketing, plus de 120 importateurs et environ 45 000 revendeurs spécialisés dans plus de 160 pays, STIHL est depuis 1971 la marque de tronçonneuses la plus vendue au niveau mondial. (fr.stihl.ch)

### Championnats du monde professionnels à Abu Dhabi 2017: des jeunes professionnels suisses emportent 20 médailles

*mw.* Les championnats du monde professionnels ont lieu tous les 2 ans en différents endroits. Les participants sont de jeunes professionnels jusqu'à l'âge de 22 ans.

En tout, 38 jeunes Suisses ont participé aux championnats du monde professionnels à Abu Dhabi. Là, ils se sont mesurés pendant 4 jours à environ 1300 participants de 58 pays. Avec 20 distinctions dont onze médailles d'or, la Suisse occupe la deuxième place dans le classement par nations du World Skills 2017 (du 15 au 18 octobre). La Chine tient la première place – ce qui devrait interpellé le monde occidental ...

Les concours professionnels nationaux et internationaux offrent aux associations professionnelles et d'autres organisations du monde du travail l'occasion unique de renforcer la réputation de la formation professionnelle au sein de l'opinion publique. En Suisse, la fondation SwissSkills organise chaque année des championnats suisses dans plus de 70 métiers favorisant ainsi, depuis 1953, la participation de jeunes professionnels aux championnats professionnels internationaux. (Source: swiss-skills.ch)

Les Suisses ayant gagné une médaille sont:

#### Médaille d'or

Cédric Achermann, Altbüron LU, et Fabien Gyger, Spiez BE (automaticien)  
Manuel Allenspach, Gossau SG (IT/Software)  
Marcel Wyss, Grindelwald BE (installateur sanitaire)  
Beat Schranz, Adelboden BE (installateur-électricien)  
Simon Furrer, Gunzwil LU (électricien spécialisé)  
Sven Bürki, Lanzenneunforn TG (menuisier/ébéniste)  
Tatjana Caviezel, Uetliburg SG (spécialiste en restauration)  
Irina Tuor, Breil/Brigels GR (assistante en soins et santé communautaire)  
Ramona Bolliger, Gontenschwil AG (boulangier-pâtissier-confiseur)  
Adrian Krährenbühl, Niederörsch BE (mécanicien en machines de chantier)

#### Médaille d'argent

Marco Michel, Kerns OW (poli-mécanicien)  
Heiko Zumburn, Wittinsburg BL (carrossier-tôlier)  
Jannic Schären, Gerzensee BE (électricien)  
Sandra Lüthi, Burgdorf (peintre d'intérieur)  
Florian Nock, Turbenthal ZH (charpentier)  
Benjamin Räber, Herlisberg LU et Nils Bucher, Sarnen OW (jardinier paysagiste)

#### Médaille de bronze

Janine Bigler, Lenzburg AG (technologue en impression)  
Fabio Holenstein, Bazenheid SG (menuisier-charpentier)  
Maurus von Holzen, Dallenwil NW (carrossier-peintre)

Prix spécial: Beat Schranz gagne le titre «Best of Nation». Il a obtenu avec 767 points le palmarès le plus élevé au sein de l'équipe suisse. (Source: ats/sda)

# L'apprentissage, un facteur de réussite

par Pierre-Gabriel Bieri, Centre Patronal, Lausanne

Le système suisse de formation professionnelle fonctionne bien. Vanté dans les discours officiels et envié dans certains pays étrangers, il souffre cependant du fait qu'une partie de la société a tendance à idéaliser les formations académiques. On doit en outre réaffirmer le rôle essentiel des associations professionnelles dans l'organisation des apprentissages.

## Des milliers de places d'apprentissage inoccupées

Si le monde politique promet de s'employer encore sur la manière d'organiser les retraites, une vision beaucoup plus consensuelle semble en revanche régner en ce qui concerne l'autre extrémité de la vie active: chacun en Suisse vante les mérites de la formation professionnelle, proche du monde du travail et de ses contingences, et qui prépare efficacement la plupart des jeunes gens à maîtriser un métier et à trouver un emploi. Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann profite de chaque forum international et de chaque visite officielle pour faire la promotion du système helvétique, qui intéresse désormais plusieurs pays étrangers, même au-delà de l'Atlantique.

Cet enthousiasme ne doit toutefois pas se limiter à des discours politiques. A l'heure où la formation professionnelle se cherche une «Vision 2030» – qui se limite encore, pour l'heure, à un catalogue de bonnes intentions –, les filières d'apprentissage méritent d'être comprises et encouragées à tous les niveaux. Si le système helvétique fonctionne bien, des améliorations restent encore possibles, notamment quant à l'attractivité de la formation professionnelle en général et de certains métiers en particulier, ou quant à l'adéquation des jeunes avec les profils recherchés.

Il n'y a pas si longtemps, on se plaignait du manque de places d'apprentissage et on pressait les entreprises de s'engager davantage. Depuis quelques années, on réalise que la situation est plus complexe, plus contrastée. En 2017, selon le «baromètre» réalisé par la Confédération, quelque 71 000 jeunes sont intéressés à trouver une place d'apprentissage – contre 66 000 en 2016. Les entreprises, de leur côté, proposent 79 000 places. Mais au cœur de l'été, la presse évoquait plus



Exemple de coopération dans la formation professionnelle suisse. (photo STIHL)

de 11 000 places qui n'avaient pas encore trouvé preneur.

## L'apprentissage n'est pas un second choix!

Les chiffres fluctuent, mais la réalité est que, chaque année, de nombreuses places d'apprentissage restent non attribuées, tandis qu'un certain nombre de jeunes ne par-

viennent pas à se faire engager. On constate, sans beaucoup de surprise, que les places vacantes se retrouvent surtout dans des professions techniques, manuelles ou pratiques, qui paraissent moins attrayantes au premier abord et doivent désormais faire des efforts de communication pour séduire les apprentis. Mais on évoque aussi, pour expliquer l'inadéquation entre l'offre et la demande, des ado-

lescents qui ne correspondent pas aux profils recherchés par les entreprises formatrices. Parfois, les formateurs dénoncent le niveau trop faible des jeunes quittant l'école obligatoire, ou alors se plaignent des problèmes de comportement.

Un autre reproche persistant concerne la trop fréquente dévalorisation de la voie professionnelle aux yeux des élèves. Leurs parents, leurs enseignants, voire les autorités scolaires, ont tendance à idéaliser les formations académiques, faisant apparaître l'apprentissage comme un second choix. Cette attitude regrettable touche plus particulièrement certains cantons romands, peut-être influencés par la proximité de la France. Elle conduit à une surcharge des gymnases, puis des universités, aboutissant à des taux d'échec inquiétants. Heureusement, on observe aujourd'hui un intérêt croissant pour les filières HES (*Hautes écoles spécialisées*), davantage axées sur la pratique et réservées en priorité aux porteurs de la maturité professionnelle.

## Les associations professionnelles en première ligne

L'engouement pour les formations académiques risque surtout de provoquer un décalage par rapport aux besoins des branches et des entreprises. Ces besoins sont pourtant déterminants pour orienter les nouvelles générations vers des débouchés professionnels utiles et intéressants. Plus que le «marché du travail» – notion assez abstraite –, ce sont bien les entreprises et les professions organisées qui ont besoin d'une relève régulière. En ce sens, il est nécessaire d'insister sur le rôle essentiel des associations professionnelles – plus encore que celui des entreprises, fussent-elles de grande taille – dans l'organisation des apprentissages. Les gens du métier savent ce dont ils ont besoin aujourd'hui et sont les mieux à même de déterminer ce dont ils auront besoin demain.

Ce rôle des associations professionnelles, consacré à l'article 1 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, devrait être au cœur de tout discours officiel et de toute réflexion tournée vers l'avenir. •

Source: Service d'information du Centre Patronal du 27 septembre 2017 (N° 3157)

## «Les entreprises formatrices ...» suite de la page 7

la formation commerciale également de français. Dans notre entreprise, chaque apprenti doit être capable de rédiger des rapports ou de faire une présentation. A la fin de son apprentissage professionnel, il doit faire une présentation avec un dossier. Là, il y a de très grandes différences. Chez certains, je suis émerveillée de la qualité de leur travail – peut-être ce sont ceux qui lisent beaucoup.

Auparavant beaucoup de jeunes avaient davantage d'opportunités pratiques dans leur temps libre: peut-être qu'il y avait un petit atelier à la maison ou le père était artisan et a transmis son plaisir à faire du travail manuel à ces enfants. Donc, ils ont appris à manier un marteau ou une perceuse. Aujourd'hui, notamment dans les régions urbaines, les jeunes n'ont très souvent plus cette possibilité. Dans la formation manuelle pendant leur scolarité obligatoire, ils réalisent parfois de magnifiques travaux en métal et en bois, quand ils ont de bons enseignants. Mais, il y en a qui utilisent ces leçons uniquement pour faire du bricolage.

## Qu'attendez-vous de l'école obligatoire?

Au cours des trois années de travail chez STIHL, j'ai pu faire la connaissance d'un grand nombre d'enseignants de l'école secondaire. Beaucoup viennent nous voir, veulent connaître les professions offertes. Je souhaite que les enseignants continuent à mettre autant d'engagement dans le choix du métier de leurs élèves. Je souhaite également qu'il y ait davantage d'écoles prêtes à participer aux projets MINT [mathématique, informatique, sciences naturelles, technique], afin que davantage d'élèves puissent se familiariser avec les activités techniques et pratiques dans des projets extra-scolaires au sein de l'industrie et de l'artisanat. •

## Nouvelle publication:

### «Psychologie et pédagogie personalistes»

Chère lectrice, cher lecteur,

L'«Institut für Personale Humanwissenschaften und Gesellschaftsfragen IPHG» [Institut pour les sciences humaines personalistes et les questions sociétales] lance avec cette première brochure une série de publications intitulée «Personale Psychologie und Pädagogik». Cette publication paraît en allemand à intervalles irréguliers. Ses contributions s'adressent tant au grand public intéressé qu'aux spécialistes.

Se fonder sur la position personaliste en psychologie et en pédagogie est un des grands défis de notre temps: il s'agit avant tout d'une lutte sérieuse pour une conception réaliste de l'homme. Notre publication permettra de réunir les vastes connaissances et la grande diversité des expériences – non pas pour définir les notions, mais pour prendre en compte les faits en partant de la question essentielle «Qu'est-ce que l'être humain?»

Nous nous intéressons à la connaissance psychologique de l'homme tant dans la pratique et dans la théorie: la compréhension de soi-même et de ses semblables ainsi que de notre vivre-ensemble dans tous les domaines, grands et petits.

Les échanges sur les expériences et les connaissances concernant l'être humain et la vie en communauté ne doivent pas se limiter aux universités ou aux cabinets thérapeutiques. Il faut que toute personne puisse en profiter pour elle-même

– tant pour sa vie personnelle que pour ses aspirations à une vie commune pacifique dans le couple et en famille, dans notre vie quotidienne à l'école ou dans notre profession ainsi que dans notre vivre-ensemble en société.

Ces brochures s'adressent donc aux parents, aux pédagogues, aux enseignants ainsi qu'à toute personne intéressée aux questions psychologiques et pédagogiques. Elles désirent donner des suggestions et un soutien – tant pour les problèmes se posant quotidiennement dans les domaines éducatifs et pédagogiques que dans la vie professionnelle des médecins, des psychologues, des psychothérapeutes, des théologiens et des personnes intéressées travaillant dans des domaines similaires.

Les contributions de cette série de publications se basent sur la question de la vision de l'homme (*conditio humana*) et reflètent les domaines, dans lesquels notre institut est actif: psychologie, pédagogie, psychothérapie, psychosomatique et psychiatrie en se basant sur l'anthropologie, l'anthropologie culturelle, la philosophie, l'histoire et les sciences économiques et sociales.

En mettant l'accent sur la notion «personaliste» dans le nom de notre institut, nous renouons expressément avec les traditions comprenant l'être humain comme étant constamment en relations avec ses semblables (*zoon politikon*) et disposant de composants créatifs et formatifs pour

l'organisation de sa propre vie et de sa culture. Il est capable d'utiliser sa raison et sa volonté, d'assumer des responsabilités pour lui-même et pour autrui, et de participer, de manière honnête et d'égal à égal avec ses semblables, à la recherche de solutions pacifiques et humaines pour tous (*bonum commune*).

Erika Vögeli et Moritz Nestor

Cette publication en allemand peut être commandée à l'adresse électronique: [iphg@gmx.ch](mailto:iphg@gmx.ch)

